

Livre

Lettre ouverte de
Mila Assouté aux
Camerounais

PAGE 9

Ruptures Ethnies, élites et développement

LIRE NOTRE DOSSIER PP 5-8

Extrême Nord

Les pâturages
aériens menacent
l'environnement

PAGES 12

1ère année, n°009 du 09 juillet 2008, hebdomadaire d'informations générales, Directeur de la Publication : Jean-Bosco Talla - Prix : 400 FCFA

Germinal

Le prix de la vérité

Opposition
Que devient
Ni John Fru
Ndi?

ENQUÊTER SANS A PRIORI NI CONCESSION, PENSER POUR QUE ÇA CHANGE

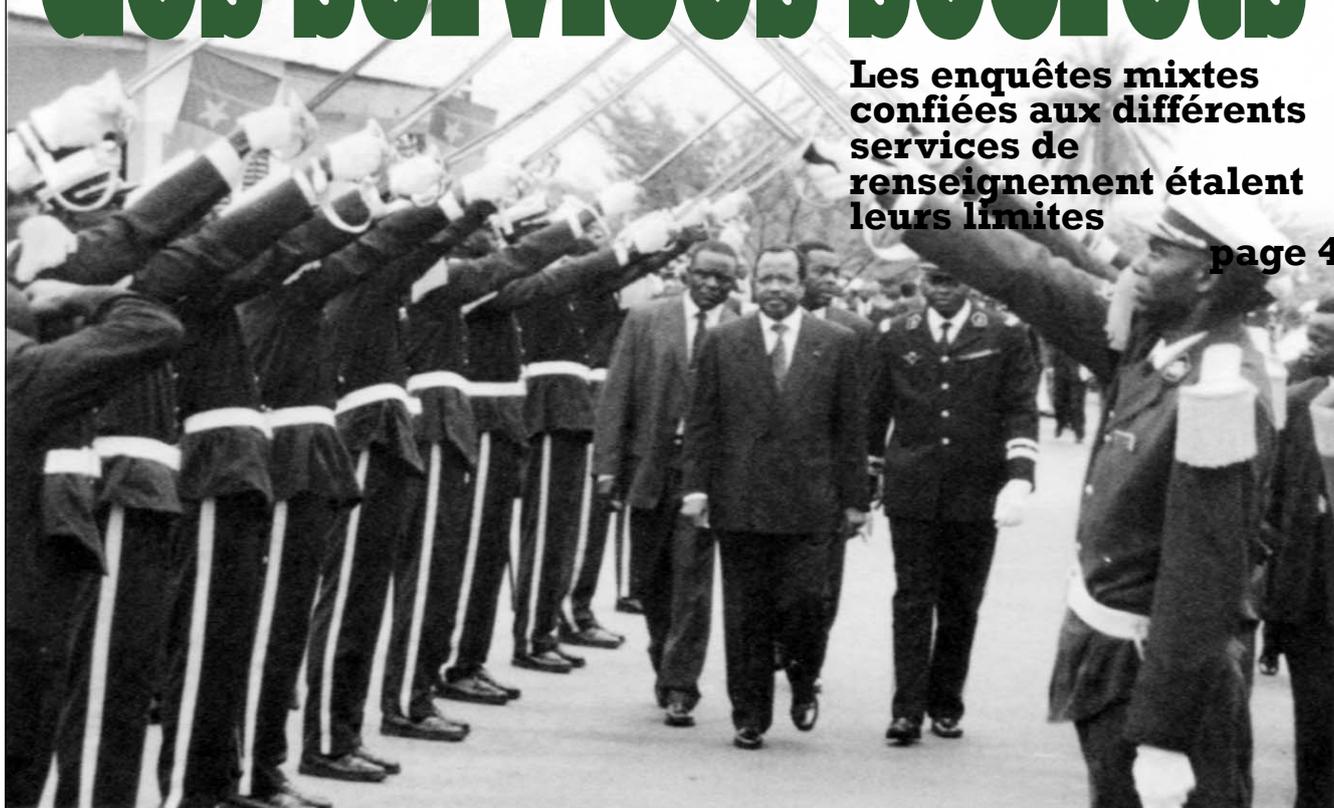
PAGE 11

Insécurité

Désordre et inefficacité des services secrets

Les enquêtes mixtes
confiées aux différents
services de
renseignement étalent
leurs limites

page 4



Paul Biya : un président impuissant Page 3

L'accès des medias aux sources d'information au Cameroun

(Suite et fin)

PAR ALBERT MBIDA

LES LIMITATIONS D'ACCÈS À CERTAINS LIEUX

Alors que l'article 5 du décret du 9 décembre 2002 précise que le journaliste titulaire de la carte de presse a accès aux sources d'information et de manière générale à tous les lieux où il est appelé à exercer, d'autres dispositions législatives viennent limiter l'accès des journalistes à certains lieux où ils peuvent être appelés à exercer. Qu'il s'agisse des terrains militaires, des zones protégées ou interdites, des périmètres de sécurité.

Cette limitation d'accès aux sources est contenue dans des formules vagues de loi de 1990 et du décret du 9 décembre 2002 qui énoncent à propos du droit d'accès "sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires (l'art. 49 de la loi de 1990)" et "il a accès, sous réserve de l'application des lois, règlements et usages en vigueur et des nécessités du maintien de l'ordre public" (décret du 09 décembre 2002)

Aussi, l'accès à certaines zones ou installations est interdit aux journalistes. Ainsi l'article 105 alinéas 3 et 5 sanctionne d'un emprisonnement de un à 10 ans et d'une amende de 100.000 à 10.000.000 de francs celui qui, en temps de paix, s'introduit à l'aide de moyens frauduleux dans une installation, aéroport ou véhicule affecté à la défense nationale ; celui qui séjourne au mépris des interdictions édictées par l'autorité compétente, dans un rayon déterminé autour d'une installation militaire. En temps de guerre la peine est selon l'article 108 du code pénal d'un emprisonnement de 10 à 20 ans.

Ainsi, pour des raisons de sécurité extérieure les autorités interdisent aux journalistes l'accès à certaines installations et à certains périmètres de sécurité. Il est alors interdit de pénétrer ou de s'approcher de ces endroits considérés comme stratégiques. L'accès n'est donc plus libre. Pour y accéder, les journalistes doivent y être accrédités ou autorisés préalablement par l'autorité compétente.

Il y a également des interdictions d'accès à certains lieux pour des raisons de sécurité et d'ordre public. Il en est ainsi de la place du 20 mai et de la tribune présidentielle pendant la fête nationale, du Palais de l'Unité et en tout cas des lieux des manifestations présidées par le Chef de l'État. Les journalistes doivent au préalable y être accrédités.

En dehors de ces limitations aux droits d'accès à certains lieux pour des raisons de sécurité ou d'ordre public, il y a aussi des limitations d'accès aux sources documentaires.

B. LES LIMITATIONS D'ACCÈS AUX SOURCES DOCUMENTAIRES

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'accès aux documents administratifs n'est pas totalement libre comme le laisse entendre l'article 49 de la loi du 19 décembre 1990 et l'article 5 du décret du 09 décembre 2002 ; deux textes qui énoncent clairement que l'accès est libre. Ces mêmes textes émettent des réserves qui limitent cet accès par des dispositions lapidaires du genre "sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires..." (art. 49 de la loi du 19 décembre 1990) et "il a accès, sous réserve de l'application des lois réglementaires et usagers en vigueur et des nécessités du maintien de l'ordre public" (Décret du 9 décembre 2002).

1- LIMITATION D'ACCÈS PAR LE SECRET DÉFENSE

Ces limitations d'accès aux sources documentaires sont surtout judiciaires qu'il s'agisse des documents militaires ou des documents

Ainsi l'article 105 alinéa 1 punit d'un emprisonnement de un à dix ans et d'une amende de 100 000 à 10 millions de francs celui qui en temps de paix "dans un autre but que de le livrer à une puissance étrangère s'assure la possession d'un secret de la défense nationale ou le révèle à une personne non qualifiée" c'est le cas de la publication de ces informations par les journalistes.

L'alinéa 2 de l'article 105 punit des mêmes peines celui qui rassemble des renseignements, objets, documents ou procédés dont la réunion et l'exploitation sont de nature à nuire à la défense nationale. Les journalistes ne doivent donc pas prendre possession de ces documents.

2- LIMITATION D'ACCÈS PAR L'ARTICLE 189

En ce qui concerne les documents administratifs civils, l'accès à cette source documentaire est aussi limité par l'article 189 du code Pénal qui punit d'une peine de un mois à un an "quiconque sans qualité ou sans autorisation prend copie d'un document appartenant à une administration". Le texte ne fait pas de distinction entre les documents couverts par le secret ou non couverts par le secret. Or si le journaliste est interdit d'accéder sans qualité et sans autorisation à des documents administratifs cela est assez grave pour la liberté de la presse.

On sait que la plupart des documents administratifs publiés par les journalistes et qui posent problème sont souvent obtenus sans autorisation par des moyens délictueux, en tout cas par des cheminements inconnus du code de procédure pénale et du code pénal et parfois frappés du sceau du secret ou de la confidentialité.

En prenant copie sans qualité ou sans autorisation, le journaliste sera poursuivi et condamné pour avoir violé cette interdiction d'accès à la source documentaire sans qualité ou sans autorisation. C'est dans ce sens que le Tribunal de 1ère instance de Douala (Aff. Ministère Public contre Benjamin Zébazé et le journal Challenge Hebdo Tpi Douala 19 août 1993 et Ministère Public contre Pius Njawé et le Messenger, Tpi de Douala, 17 août 1993) a eu à condamner les prévenus à 6 mois ferme et à 5 mois avec sursis pour prise de copie de documents administratifs sans qualité.

Ces deux décisions de Douala basées sur l'article 189 du Code Pénal ont mis à mal la liberté de rechercher, d'accéder aux documents administratifs garantis par l'article 19 de la Déclaration Universelle des droits de L'Homme. Ces deux décisions basées sur l'article 189 du Code Pénal apparaissent comme une atteinte à la liberté de l'information qui a pour pierre angulaire la liberté d'accès aux sources, la liberté étant une des conditions de la liberté de la presse.

L'article 189 du Code Pénal et son application par les juges font ainsi des obstacles à la pleine jouissance par les journalistes des dispositions de l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ; de l'article 49 de la

loi du 19 décembre 1990 et de l'article 5 du décret du 9 décembre 2002 sur la carte de presse.

La limitation d'accès aux sources ne porte pas uniquement sur les sources documentaires et sur certains lieux mais elles portent aussi sur les sources personnalisées.

C-LA LIMITATION D'ACCÈS AUX SOURCES PHYSIQUES OU PERSONNIFIÉES

La limitation d'accès aux sources physiques d'information est consacrée par 3 dispositions réglementaires et législatives.

1- LA LIMITATION PAR LA CARTE DE PRESSE

La première limitation ou restriction de l'accès aux sources personnalisées se trouve dans la possession ou non de la Carte de Presse. Les articles 5 du décret 90/060 du 12 janvier 1990 instituant la Carte de Presse et l'article 5 du décret 2002/2170/PM du 9 décembre 2002 fixant les modalités de délivrance de la Carte de Presse, dans une rédaction identique que les articles 5 des deux décrets indiquent que les titulaires ont "notamment accès aux sources d'information et de manière générale à tous les lieux où ils sont appelés à exercer".

C'est dire que l'on peut vous refuser des documents, des interviews ou une couverture d'un événement dès lors que vous n'avez pas la Carte de Professionnelle de presse. Ce qui peut paraître normal dans la mesure où selon l'article 2 du décret du 9 décembre 2002 "la carte de presse est la pièce officielle qui identifie le journaliste et permet de le reconnaître à ce titre" donc le faire accéder à un lieu, à une source physique ou documentaire d'information. C'est pour cela que depuis quelques temps il est souvent rappelé à ceux des journalistes qui veulent couvrir des manifestations officielles ou conférences de presse qu'ils doivent être titulaires de la carte de presse.

Si le journaliste n'est pas titulaire de ladite carte professionnelle il risque donc de ne pas accéder à cette source physique ou personnalisée qui tient une conférence ou un point de presse ou même obtenir une interview d'une personnalité, d'un fonctionnaire ou de tout responsable qui poserait comme préalable la présentation de la carte professionnelle de presse. La possession ou la non possession de ce précieux sésame peut donc soit favoriser soit limiter l'accès à la source personnalisée d'information.

On peut cependant relever que tous les journalistes en activité au Cameroun ne sont pas titulaires de ladite carte tant dans le secteur privé que dans le secteur public de la communication.

2- LA LIMITATION PAR LA DISCRÉTION PROFESSIONNELLE ET LE SECRET PROFESSIONNEL.

La limitation d'accès à ces sources est consacrée par l'obligation de discrétion professionnelle imposée par l'article 41 du statut général de la fonction publique aux fonctionnaires. De par cet article il leur est interdit de livrer des informations ou des documents sans autorisation de l'autorité dont ils relèvent. Il s'agit donc de l'obligation de secret professionnel.

A ces secrets administratifs, il faut ajouter les autres secrets tels que les

secrets de l'instruction ou des enquêtes judiciaires 3 les secrets des délibérés et les secrets physique et secrets commerciaux qui font que la source physique peut vous refuser des documents, des renseignements ou des interviews parce qu'elle n'a pas l'autorisation du supérieur hiérarchique. Tous ces secrets peuvent être regroupés sous le vocable de secret professionnel protégé par l'article 310 du Code Pénal et cour lesquels les journalistes peuvent être sanctionnés pour complicité de violation de secret professionnel ou de l'instruction ou pour recel de violation de secret professionnel.

3 Du secret de l'enquête ou secret de l'instruction "selon l'article 154 du code de procédure pénale : l'information judiciaire est secrète, toute personne qui concourt à cette information est tenue au secret professionnel."

Cela dit, la liberté d'accès aux sources d'information et donc la liberté de la presse apparaissent menacées par l'application des dispositions de l'article 41 du statut de la fonction publique ; les dispositions de l'article 189 sur la copie de documents administratifs et les dispositions de l'article 310 sur le secret professionnel. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit par ces dispositions de protéger d'autres droits, d'autres lois ou d'autres secrets.

En effet, dans une société démocratique, l'exercice d'une liberté, fut-elle le pilier de la défense des droits fondamentaux ne peut se justifier par la commission d'autres infractions à peine de contester la légitimité des règles d'ordre public. On ne peut pas admettre l'absolution de la violation de la loi (sur les secrets) au nom du respect de la loi (libre accès aux sources). On ne peut pas accepter la violation ou la complicité de violation du secret professionnel au nom du respect de la liberté d'accès aux sources condition de la liberté de la presse.

Car pour que la liberté de la presse puisse jouer son rôle de condition primordiale du progrès et de l'épanouissement de chacun, encore faut-il qu'à l'image d'une eau vive, l'information n'émane pas d'une source polluée. Cela dit, il apparaît nécessaire pour la liberté d'accès aux sources, pour la liberté de la presse de réaménager les dispositions relatives à la recherche c'est-à-dire à l'accès aux sources d'information.

IV- LA NÉCESSITÉ D'AMÉNAGER UN ACCÈS PLUS LIBRE ET PLUS LARGE AUX SOURCES.

La détention des copies de documents administratifs sans autorisation ou sans qualité étant susceptible d'entraîner la condamnation d'un journaliste, ce qui est un obstacle à la jouissance par les journalistes de la reconnaissance de la liberté d'accès, le législateur pourrait aménager un accès plus large et plus libre à ces documents.

Les journalistes pourraient accéder à ces documents et les produire au titre de l'offre de preuve sans courir le risque d'une condamnation. Ils devraient ainsi bénéficier sur ce plan d'une véritable immunité. Cette immunité devrait même s'étendre à certains documents couverts par le secret. □

ALBERT MBIDA

Chargé de cours à l'Esstic

Exposé délivré le 20 juin 2008 à la Fondation Friedrich Ebert

Vous avez une opinion à exprimer, une analyse à faire et à partager, vous militez pour une cause juste et pour une expression citoyenne. Cette page vous est réservée. Vos opinions vous engagent.

Germinal La voix de la vérité
INDUSTRIE SANVA & PIERRE DE CONSTRUCTION, PRESSER POUR QUOI LA CHAIR

Siège : Mendong-Yaoundé
 B.P. 13 525 Yaoundé
 Fax: (237) 22 31 46 15
 e-mail: germinal.hebdo@yahoo.fr

Directeur de la Publication
 Jean Bosco TALLA
 Cell. 77 31 48 98
 e-mail : jbtalla2001@yahoo.fr

Rédacteur en chef
 Duke ATANGANA ETOTOGO

Secrétaire de rédaction
 Simon Patrice DJOMO

Rédaction Générale
 Jean-Bosco TALLA
 Duke ATANGANA ETOTOGO

Simon-Patrice DJOMO
 Jean-Pierre HACHDA
 Jean Christian AKAM
 Paul EKOUMBA

Yves MINTOOGUE
 Serge-Alain KABASSINÉ

Joseph FUMTIM
 David KOFFI

Etienne LANTIER
 Yvan EYANGO

Yvanna Claire Owona
 MAHEU

Secrétariat Technique
 SAMORY

Production
 Théodore TCHOMB

Relations Publiques
 Emma BATA

Impression
 MACACOS

Distribution
 MESSAPRESSE

SAMORY

SARL

Le président impuissant

Par Jean-Bosco Talla

Naguère, le 06 novembre 1982, quand il accédait à la magistrature suprême, beaucoup de Camerounais éprouvaient de l'estime politique et intellectuelle envers Paul Biya. Les Camerounais pensaient être en présence d'un républicain assumé qui avait compris que le Cameroun méritait mieux que la perpétuation d'un mode de gestion surannée, nuisible à la modernisation du pays et au bien être de ses concitoyens. Son projet de société est mobilisateur. Et tout en annonçant *"l'avènement du mérite [qui] mettra fin à l'anarchie par laquelle tout le monde pouvait se retrouver partout, mais rarement la personne qu'il faut à la place qu'il faut"*, Paul Biya souhaite vivement que ses compatriotes se donnent la main pour *"bâtir une société saine, c'est-à-dire une société constituée d'hommes [et de femmes] qui se plaisent dans la compagnie les uns des autres, au lieu de se percevoir comme des loups, les uns pour les autres"*. Aussi place-t-il au centre de ses préoccupations, la lutte contre l'inertie, la rigueur, la moralisation et l'intégration nationale stade suprême de l'unité nationale. Les Camerounais y croient et envisagent l'avenir avec beaucoup d'optimisme. Mais voilà que plus de 25 ans après, le catalogue d'illusions faites est resté au stade de promesses. Paul Biya continue de nous asséner sans répit les assauts pleins de morgue d'un démagogue ou d'un populiste exalté qui n'a jamais cessé d'affirmer et réaffirmer, du bout des lèvres, sa ferme volonté d'apporter la démocratie et la prospérité, de combattre les maux qui minent le Cameroun. Plus il prend des engagements devant ses compatriotes, plus ceux-ci se rendent compte de son impuissance et de son incapacité à faire face à certains défis. De sorte que de nos jours, il n'est pas exagéré de dire que Paul Biya est non seulement un fiéffé démagogue mais qu'il est en train de perdre la main. Et quand on perd la main, il est difficile de la retrouver.

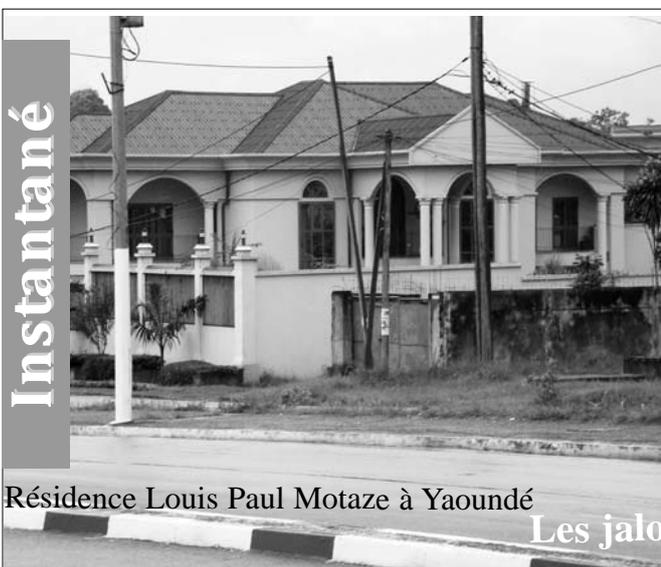
Il y a des moments comme cela dans la vie où tout ce que l'on touche se transforme en plomb, où des urnes rétives sortent un lapin et non une colombe et où le événement vous filent entre les doigts comme de l'eau. Les émeutes de la faim des 25-28 février dernier résumant à suffisance la situation dans laquelle se trouve le chef de l'État camerounais. Après ces événements, le président de la République avait pris des mesures allant dans le sens de l'amélioration du pouvoir d'achat des Camerounais. Aussi avait-il, tout en reconnaissant sa part de responsabilité dans la crise qui secoue le Cameroun,

demandé avec instance au Premier ministre, chef du gouvernement, de mettre scrupuleusement en application avec célérité et efficacité les instructions qu'il avait données et *"pour l'exécution desquelles aucune défaillance ne sera plus tolérée"*.

Nous n'avons d'ailleurs pas hésité, pour saluer ces actes, de parler, peut-être à tort, d'une re-naissance du président de la République. Peut-être à tort parce que plus de quatre mois après les prescriptions du chef de l'État et le cinglant avertissement qu'il a adressé au Premier ministre, la situation n'a pas beaucoup changé. Le commun des citoyens est toujours confronté à l'inertie et à la cacophonie gouvernementales. Le coût de la vie ne fait que renchérir au point où de nombreux Camerounais s'interrogent sur la volonté de Paul Biya de lutter véritablement contre la vie chère.

Le récent rappel à l'ordre adressé à l'équipe managériale des Cimenteries du Cameroun (Cimencam) est venu confirmer l'impuissance du chef de l'État face à certains opérateurs économiques. Afin de contenir la spéculation sur le ciment, le ministre d'État, secrétaire général de la présidence de la République, avait adressé une correspondance au secrétaire général des services du Premier. Dans cette correspondance dont l'objet est *"spéculation sur le ciment"*, Laurent Easo écrit : *"suite à la note du ministre du Commerce au chef de l'État relative à l'objet susvisé, j'ai l'honneur de vous faire connaître, sur hautes instructions du chef de l'État, qu'il demande au Premier ministre, chef du gouvernement, de bien vouloir rappeler à l'ordre l'équipe managériale de la Cimencam, en concertation avec le ministre de l'Industrie, des Mines et du Développement technologique"*. Nonobstant, ces instructions du chef de l'État transmises au Premier ministre, le 21 mai 2008, les Camerounais ont continué à faire face à la spéculation sur le ciment. De là à évoquer l'impuissance des pouvoirs publics, principalement du président de la République, il n'y a qu'un pas que les Camerounais n'ont pas hésité à franchir.

Si Paul Biya avait été sincère quand il déclarait qu'aucune défaillance ne sera plus tolérée, s'il n'avait pas envie de donner l'impression qu'il est un président impuissant, il y a de cela plus de deux mois que ce gouvernement, qui a continué à accumuler des défaillances et au sein duquel trônent des ministres corrompus jusqu'à la moelle, aurait été réorganisé. Les Camerounais attendent d'être convaincus de la sincérité de ses engagements.



Résidence Louis Paul Motaze à Yaoundé



Château de Rémy Ze Meka

Les jaloux vont mourir

Instantané

CAMEROUN

Permanence de la violence

Le Nord Cameroun et la presqu'île de Bakassi sous la coupe des brigands. Le chef de l'État tarde à réagir.

Le 14 juin dernier, les corps de dix éleveurs camerounais sont retrouvés dans une savane boisée située au Tchad. Les éleveurs avaient été enlevés le 10 mai à Pitoa et à Sa'adong. L'insécurité dans les provinces septentrionales tend à se banaliser. Selon des chiffres, 600 morts environ dont 48 enfants égorgés depuis le début de l'année 2008. Une nouvelle donne est apparue dans les actes de brigandage dans les provinces du Nord, c'est la prise d'otage. Depuis le début de l'année, environ 4 milliards de rançon ont été versés par les populations et près de 600 000 têtes de bœufs sont parties au Nigeria. Les statistiques sont troublantes et inquiètent de plus en plus. Les attaques répétées dans la zone de Bakassi renforcent le sentiment d'insécurité qui semble de plus en plus s'emparer des populations.

Le 9 juin dernier, des hommes armés prennent pour cible, une pirogue à moteur transportant des officiels civils et 9 militaires partis de la localité d'Akwa, chef lieu de l'arrondissement de Kombo Abedimo. Le sous-préfet Fonya Félix Morfan et sa délégation pris en otage seront retrouvés quelques jours après enterrés dans une fosse commune. Le 12 novembre 2007 déjà, 21 soldats camerounais étaient abattus, dans la presqu'île de Bakassi, dans des circonstances non encore

élucidées. Le président de la République avait souligné, le 31 décembre, lors de son message de bonne année au Camerounais que toute la lumière serait faite autour de cette affaire. Rien n'a été fait. L'insécurité semble faire son lit, dans la presqu'île de Bakassi et partout ailleurs au Cameroun. La sécurité des personnes et des biens n'est plus qu'un vœu pieux.

DÉLECTION

Tout Citoyen doit se sentir en sécurité dans sa personne et dans ses biens. Il doit se sentir protégé contre les dangers susceptibles de l'atteindre ou de le menacer. L'État a le devoir de concevoir les mesures préventives et de lutte contre toutes ces menaces : c'est la sécurité publique. C'est un des premiers rôles des forces chargées du maintien de l'ordre. La mission de sécurité publique est un aspect du maintien de l'ordre public qui incombe à l'État. Elle relève de la défense civile qui, elle-même, est une composante de la défense nationale. La situation actuelle au Cameroun laisse entrevoir une carence. Tout le monde semble louer aujourd'hui l'action du bataillon d'intervention rapide (Bir), dans les provinces septentrionales du Cameroun. Toutefois, la recrudescence du grand banditisme, dans la partie septentrionale du Cameroun, pose le problème des



Remy Ze Meka:
Je suis fini

faillies dans les plans de défense et engage la responsabilité du président de la République.

Le chef de l'État est le chef des forces armées, garant de l'intégrité, de l'indépendance et de la souveraineté nationales. Le président de la République définit la politique de la défense et pourvoit à sa mise en œuvre. Il assure la direction supérieure du maintien de l'ordre et de la défense nationale. Il nomme aux emplois civils et militaires, de la sûreté et de la défense nationale, négocie les accords internationaux intéressant la défense. Il fait concevoir, préparer et conduire l'appli-

cation des plans de renseignements, de maintien de l'ordre, de sécurité et de défense. En cas de nécessité, le président de la République décrète l'état de mise en garde, l'état d'urgence, la mobilisation et l'état d'exception. Qu'est ce qui peut expliquer l'inertie actuelle du chef de l'État ? Les événements se succèdent à Bakassi. Les hors la loi dictent leur loi au Cameroun dans l'indifférence des pouvoirs publics. Tant que son pouvoir n'est pas menacé, Paul Biya observe avec une délectation morose le spectacle sur l'insécurité au Cameroun.

DUKE ATANGANA ETOTOGO

L'HABITUDE DU MALHEUR

Le 27 janvier 2000, à 17 heures, les hors la loi franchissent un pas dans la boucherie humaine. Un expatrié, Gabriel Nourry, est assassiné dans sa boucherie, au quartier Bonapriso à Douala. À la suite de cet assassinat, la communauté française organise des marches de protestation dans les artères de la capitale économique du Cameroun. Elle menace de quitter le Cameroun si rien n'est fait pour combattre le grand banditisme. La France annonce le renforcement des consignes de sécurité pour ses ressortissants se rendant au Cameroun. Le gouvernement, qui jusque là restait inactif face à la recrudescence du grand banditisme, dans la capitale économique du Cameroun. Une réunion des principaux responsables de la sécurité, se tient à Douala. Elle est présidée par le ministre de l'Administration territoriale Samson Ename Ename, en présence du secrétaire d'État à la Défense, Emmanuel Edou et du délégué général à la Sureté nationale Luc René Bell. Samson Ename Ename fait le diagnostic de la situation. Il lie la situation au contexte général de pauvreté. Le constat de l'absence de moyens des structures traditionnelles de sécurité est tout aussi établi. La police et la gendarmerie manquent du minimum : véhicules, carburant, motivation des hommes, etc. Le comité interministériel propose au président de la république, le renforcement des moyens en personnel et en logistique des services de maintien de l'ordre. Le chef de l'État jettera toutes ces recommandations à la poubelle et limoge en même temps les promoteurs de cette idée. Le 20 février 2000, le président de la République signe un décret portant création et organisation du Commandement Opérationnel (C.O.). La pression de la France se fait pressante, à la veille du sommet France-Afrique que le Cameroun s'appretait à accueillir. Cette structure finira par avoir contre elle l'opinion publique à cause de ses effets pervers : entraves à la justice civile et militaire. En l'absence de services secrets efficaces (la Dst et la Dgr ne fonctionnent pas pour appuyer valablement le renseignement criminel), le chef de l'État a pris la mauvaise décision. Il décide de frapper les bandits en amont sans se préoccuper des causes de la criminalité. D.A.E.

Le déficit de l'intelligence

La multiplicité des services de sûreté de l'État à l'origine de nombreux dysfonctionnements.

La sénatrice franco-colombienne, Ingrid Betancourt Pulecio, a été libérée, de la jungle colombienne où elle était retenue en otage, depuis le 23 février 2002, par les Forces armées révolutionnaires de Colombie (Farc). Sa libération fait suite à une opération menée par l'armée colombienne. Après avoir infiltré, la guérilla, les militaires colombiens aidés des Américains et des Israéliens se sont retrouvés, le 2 juillet dernier, en pleine jungle. Déguisés en guérilleros des Farc, parlant comme eux, arborant des T-shirts à l'effigie de Che Guevara, les militaires colombiens n'ont eu aucune peine à libérer Ingrid Betancourt en même temps que 14 autres de ses compagnons d'infortune. L'action des services de renseignement avait été "impeccable" comme le souligne Ingrid Betancourt elle-même. Le grand banditisme sévit depuis plusieurs années au Cameroun ; force est de constater que les forces de l'ordre n'ont pas encore réussi à infiltrer ce milieu. Comment peut-on dès lors prétendre vouloir combattre ce phénomène ?

"Sous le régime politique du président Biya, les services de ren-

seignement battent de l'aile. Leur gestion est tatillonne. Ces services manquent cruellement de moyens, pour l'exécution des missions de recoupement pourtant prescrite par le président de la République." Ce sont les propos de Pierre Ela, dans son livre, *Dossiers noirs* sur le Cameroun. Il ajoute : "notre système de renseignement au Cameroun est victime des luttes de positionnement aussi bien au sein de l'appareil du parti au pouvoir (Comité central ou Bureau politique du Rdp) que dans la haute sphère de l'État." Après la tentative de coup d'État d'avril 1984, le président Paul Biya procède à une réorganisation du système de défense du Cameroun. La garde républicaine est dissoute et remplacée par la Garde présidentielle. L'armée est restructurée en même temps que la direction de la sécurité présidentielle. Le Secrétariat d'État à la sécurité intérieure (Sesi) est créée en octobre 1985. Au sein du Sesi, est rattachée la direction de la surveillance du territoire (Dst), nouvellement créée.

MIXITÉ

Les services secrets came-

rounais comprennent ainsi, la Dst qui a une compétence à l'intérieur et la Cnd (Centre national de documentation) qui s'occupe de la recherche extérieure. La Cnd, ancienne Direction de la documentation (Dirdoc) est considérée comme le service de sûreté de l'État. Son domaine de prédilection est jusque-là la lutte contre la subversion. Pourtant, l'instruction présidentielle créé, le 2 février 1986, le Cener qui se trouve être une copie conforme du texte organisant la Dst. La recherche extérieure est désormais oubliée. Le Cameroun créé un précédent : il dispose de deux services de sûreté de l'État à compétence nationale. Paul Biya ouvre la porte du désordre et de l'inefficacité. On comprend peut-être aujourd'hui pourquoi les services de renseignement semblent être pris au dépourvu par les événements de Bakassi et du Nord Cameroun. C'est à cause de l'absence de prévision et d'évaluation. Il s'agit curieusement des zones frontalières.

Avant ces événements malheureux actuels, le Cameroun a connu les morts de Mgr Yves Plumey, archevêque de Garoua, l'abbé Mbassi, Me Ngongo Ottou,

les religieuses de Djoum, le père Engelbert Mveng... A Chaque fois, le dysfonctionnement des services secrets camerounais ouvre la voie à l'insécurité des personnes. La timide restructuration, avec la création en mars 1993, de la Direction générale de la recherche extérieure (Dgre), va se révéler être une tempête dans un verre d'eau. Les services de sûreté de l'État du Cameroun restent à créer. La logique du président de la République à privilégier les enquêtes mixtes confiées à la Dgre, à la Dst, aux Renseignements généraux et à la Sécurité militaire, montre aujourd'hui ses limites. Ce n'est pas la quantité des services de renseignements qui peut venir à bout d'une organisation subversive. Le Cameroun a besoin d'un service de sûreté de l'État homogène et bien structuré à vocation spéciale de contre-ingérence, contre subversion et contre-espionnage pour combattre efficacement les opérations de déstabilisation. La sénilité des hauts gradés et la corruption dans les corps de sécurité et défense ne viennent que s'ajouter aux autres maux.

D.A.E.

PARADOXES

Ethnies, elites et développement

Nombre de personnes sont incapables de dire pourquoi elles nourrissent la haine de telle ethnie ou de telle tribu. Les autres sont responsables de toutes les tares et de tous les maux qui accablent la société. Ils monopolisent le pouvoir depuis trop longtemps, ce sont les opposants. Avec le retour au multipartisme s'est développé en même temps une "ethnisation" du système politique camerounais. Les solidarités d'idées qui enjambent les clivages ethniques se sont faites rares. Un nouveau phénomène voit aujourd'hui le jour. Sous le prétexte d'un livre, *Les paradoxes du "pays organisateur"*, Ateba Eyene fustige les élites de sa province d'origine, le Sud. Les populations de leur zone d'origine n'ont pas assez profité de leur position à de hautes fonctions de responsabilité. Les élites ont enseigné le mutisme aux populations quand les autres posaient les problèmes de développement. Le bouc émissaire n'est plus l'autre mais le frère. Toute chose qui pousse à s'interroger sur les mécanismes du tribalisme et ses conséquences actuelles dans la province d'origine du président de la République. Il s'agit d'un véritable procès de Socrate, une mise en scène du mensonge. Ateba Eyene le sait mieux que ceux qu'il dit vouloir défendre : le pouvoir au Cameroun n'est pas mis au service d'un idéal collectif qui gouverne l'action politique. Paul Biya gouverne pour lui-même. Le mensonge destructeur s'est emparé de la province d'origine du président de la République. Il est engendré par la panique de perdre le pouvoir : les élites sont accablées de toutes les souffrances des populations. C'est la meilleure façon d'expliquer les arrestations des élites du Sud dans le cadre de l'Opération Épervier. Avant cela Biya avait servi le G11 aux Camerounais.



Le chantage politique permanent

Pour accéder à la mangeoire ou s'y maintenir, des hommes politiques camerounais utilisent l'ethnie comme tremplin.

La question de savoir comment faire pour accéder au pouvoir ou pour s'y maintenir, certains Camerounais n'hésitent pas à donner des réponses qui surprennent ceux qui croient en une République des citoyens. "Il suffit de formuler des revendications identitaires, c'est-à-dire de soulever les problèmes qui minent notre région, de montrer que le régime en place n'a rien fait pour notre région depuis l'accession de Paul Biya à la magistrature suprême, pour que le prince prête une oreille attentive à celles-ci et coopte quelques-uns parmi nous au gouvernement" assure un observateur. Un chantage politique non dissimulé qui semble être devenu, pour certains hommes politiques et autres personnalités occupant de hautes fonctions, l'arme efficace pour accéder à la mangeoire ou s'y maintenir. Certes, l'instinct de survie commande à chaque communauté ou chaque groupe ethnique de veiller sur ses intérêts. Tout sentiment d'insécurité, d'exclusion, de menace, provoque une réflexion légitime d'autodéfense. Et comme si le Cameroun avait atteint le stade suprême de développement, il a toujours été présenté comme un gâteau à partager, chaque groupe ethnique ou tribal se devant de conquérir sa part, grâce la "répartition équitable des fruits de la crois-

sance" promise par les politiciens démagogues.

Selon Emmanuel Ekika, préfacier de l'ouvrage, Le Cameroun éclaté, que "l'inter-ethnicité, pour être opérationnelle doit se fonder sur l'échange, la réciprocité, la reconnaissance et le respect de la différence entre les différences acteurs sociaux". Mais, celle-ci devient problématique lorsque l'une des parties en présence s'érige en modèle à suivre au risque de susciter des attitudes hostiles envers des (groupes) de personnes qui ont des opinions différentes ou ne partageant pas les mêmes convictions politiques ou morales. "On regarde son nombril, il est le plus beau. On regarde son biceps, on est le plus fort. On regarde son village, c'est le centre du monde." Démissions collectives suscitées, tracts, memoranda et autres lettres ouvertes prouvent que les hommes politiques ont très souvent instrumentalisé des identités pour atteindre des objectifs précis.

ILLUSTRATION

C'est Ahmadou Ahidjo, alors ministre de l'Intérieur et vice-Premier ministre, qui inaugure cette politique, avant même l'indépendance. Le 11 février 1958, il réussit à fédérer autour de lui tous les ministres du Nord. Ceux-ci démissionnent en bloc du gouvernement de Mbida. Cinq jours plus tard, le 16 février, il

est appelé à former un nouveau gouvernement en tant que Premier ministre. 25 ans plus tard, le 18 mars 1983, après avoir volontairement quitté le pouvoir et au moment où la crise entre son successeur constitutionnel et lui évolue, il tente vainement, d'obtenir la démission en bloc des ministres originaires de la partie septentrionale du Cameroun. Avec le retour du multipartisme au début des années 90, les manifestations de l'ethnocratie sont patentes. Il s'agit, selon les auteurs de l'ouvrage sus-cité, d'un "système de gouvernement qui tire ses ressources, précise ses tenants et aboutissants, essentiellement dans le rapport de force entre les ethnies qui composent la société camerounaise". Cette période est caractérisée par des récriminations tous azimuts et la profusion des écrits (memoranda, lettres ouvertes et autres tracts), généralement publiés dans les journaux. Les uns et les autres décrivent les aspects des marginalisations dont ils soutiennent être victimes, en même temps que des attitudes et/ou stratégies adoptées collectivement ou individuellement pour faire échouer toutes tentatives d'inclusion ou d'exclusion et dont ils rejettent presque toujours la responsabilité sur les autres. "L'enfer, c'est les autres", affirmait Sartre.

En 2002, l'élite du grand nord rédige un mémorandum,

un véritable brûlot, qui ébranle le régime. Chiffres à l'appui, ce mémorandum du Grand Nord, publié dans *Le Messager* n° 1417 du 23-09-2002, ouvre les yeux des élites et originaires du Grand Nord et leur a fait prendre conscience qu'ils ne sont qu'une quantité négligeable depuis l'avènement du Renouveau. Les auteurs relèvent la dégradation croissante des voies de communication construites avant l'arrivée de Paul Biya à la magistrature suprême, l'absence de nouvelles structures scolaires et sanitaires, la sous représentation des fils de la région tant dans les cercles de décision qu'à la tête des entreprises étatiques ou d'économie mixte. Paradoxalement, après la publication de ce mémorandum, deux des rédacteurs, Dakollé Daïssala et Hamadou Moustapha sont rappelés au gouvernement après l'élection présidentielle d'octobre 2004. Marafa Hamidou Yaya, Amadou Ali et d'autres apparatchiks de la région sont maintenus au gouvernement. Certains parmi eux sont même dépêchés sur le terrain pour tenter d'atténuer les effets du mémorandum. Depuis lors, on n'a plus entendu parler de mémorandum. Sous certains aspects, le récent ouvrage d'Ateba Eyéné ne vient-il pas nous rappeler que les revendications identitaires ont encore de beaux jours devant elles ?

J.-B. TALLA

QU'EST CE QUE LA RÉPUBLIQUE ?

Une conception du monde : celle dans laquelle le peuple - non le roi - est souverain. Comme la démocratie, ce mot vieux de plus d'un millénaire est, il faut l'admettre, un archétype culturel européen.

Généalogie du concept
La République est née historiquement sur la rive européenne de la Méditerranée, "en ces lieux où l'agora et le forum assurent aux citoyens l'isonomie et l'isegoria : l'égalité devant la loi et l'égalité dans le droit à la parole". Plus précisément, c'est en partie en Grèce et surtout à Rome, en ces creusets de la civilisation occidentale que l'idée est d'abord apparue. En effet, si le terme *res publica* est né à Rome, la réalité qu'il désigne est inventée par la civilisation grecque et pensée par les philosophes helléniques. Contrairement à ce que les premiers traducteurs, relayés par la tradition nous ont fait parvenir, l'ouvrage de Platon ne s'intitule pas "La République", mais [...] - *politeia* - c'est-à-dire "gouvernement ou constitution de la cité". Pareillement, c'est la traduction - interprétation qui découvre la présence du terme "République" dans la politique d'Aristote. Il est d'ailleurs significatif que deux traducteurs (Tricot d'une part et Pellegrin de l'autre) de la même œuvre utilisent à ce sujet des formules différentes (le premier parle de "République proprement dite" ou du "gouvernement constitutionnel"). La référence au "gouvernement de la multitude" ou au "gouvernement constitutionnel" indique dans les deux cas que l'on est en face d'une forme de gouvernement qui se veut différente de la monarchie, d'où d'ailleurs l'inclination des traducteurs à l'appeler République. Cette idée de République sera reçue en héritage par la culture chrétienne. C'est ainsi que l'expression *Respublica christiana* représentera au Moyen Âge la communauté chrétienne autant que l'espoir d'un État chrétien qui soit la constitution de la *Respublica romana*. L'idée antique de la République sera remise à l'honneur, et ce n'est sans doute pas un hasard si l'on retrouve ce concept chez le florentin Machiavel. Cebref éclairage sur l'origine du mot ne dissipe cependant pas sa complexité.

Source: Maurice Kamto, *La déchéance de la politique*, Yaoundé, Mandara, 1999, pp.181-183.

La navigation à vue

La planification stratégique du développement du Cameroun ne se fait plus dans le cadre des Plans quinquennaux. L'instinct grégaire des responsables a pris le dessus.

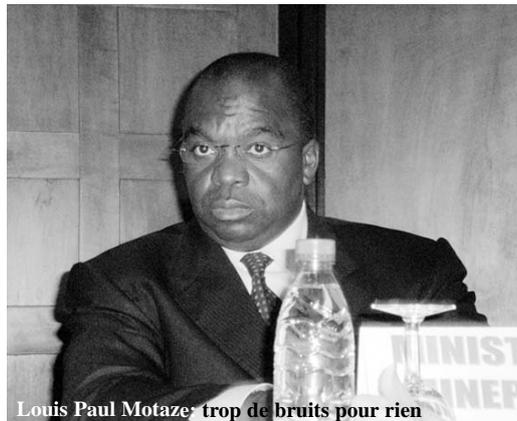
Le 14 août 1986, le président Paul Biya présente le 6^{ème} Plan quinquennal devant l'Assemblée nationale réunie en session extraordinaire. C'est un discours d'autosatisfaction. Selon le chef de l'État camerounais, durant le 5^{ème} Plan (1981-1986), le Cameroun a connu un taux de croissance moyen de +7% par an en terme réel par habitant de 3,8%. Il prédit que le 6^{ème} Plan (1986-1991) s'appuiera sur un taux de croissance à peine inférieur (+6% par an). Il annonce une mobilisation des fonds sans précédent pour les 5 ans à venir : 4 148 milliards de FCfa en 1982-1983 dont 2 420 milliards (58%) de fonds publics incluant 700 milliards en provenance de l'étranger et 1 728 milliards (42%) de fonds privés. Paul Biya fixe comme objectif à atteindre, 4 375 milliards de FCfa en francs constants 1982-1983 pour un produit intérieur brut et 3 785 milliards de FCfa environ pour la production intérieure brute. Le volontarisme du président de la République va s'avérer être un plongeon dans un gouffre. En 1987-1988 est lancé un programme d'austérité au Cameroun.

Le programme d'austérité comporte : la réduction des dépenses publiques, le gel des salaires, le non paiement des hausses de salaire liées au chan-

gement d'échelon et les indemnités divers. En septembre 1988, le Cameroun doit accepter le Plan d'ajustement structurel imposé par les institutions de Bretton Woods. Les principaux volets du Pas sont : l'assainissement des finances publiques par un retour à l'équilibre en réduisant le déficit budgétaire; la libéralisation des échanges et des prix; la restructuration du secteur bancaire; la liquidation, la modernisation ou la privatisation des entreprises. Les Plans quinquennaux, qui programmaient le développement de tout le pays pour une période de cinq ans, sont relégués aux calendes grecques.

ENNEMIS

Cette situation semble arranger le régime Biya. On peut faire ou défaire un responsable en le présentant comme celui qui n'a rien fait dans sa zone natale. Le régime peut aussi décider à des fins politiques de faire conduire certaines réalisations par un de ses membres. L'aménagement du territoire n'est plus planifié ou mieux elle n'obéit aux préoccupations des populations. Elle est confiée à une élite politico-administrative. La famille se substitue à l'État. La gestion du Cameroun devient clanique. Toujours friands de formules les Camerounais le proclament : "la



Louis Paul Motaze trop de bruits pour rien

chèvre broute là où elle est attachée". Toute nomination est saluée comme de la bouffe. Frères et sœurs, cousins, nièces beaux-frères et amis entrent dans des jours nouveaux après chaque nomination. Le chef de l'État lui-même n'est pas resté insensible à cet état de fait.

"Les ministres ne sont et ne sauraient être les mandataires d'une tribu, les représentants d'un département ou d'une province" déclare le président Paul Biya. Le village est devenu la référence politique. "Le République villageoise" prospère au détriment de la "République citoyenne". "Chaque groupement veut

prendre part au carnaval des villages promus" selon le Pr Maurice Kamto dans, Déchéance politique. La nomination d'un fils du village à un poste de responsabilité induit la revendication de l'érection d'une unité administrative au village, la nomination d'autres fils à des postes de responsabilités dans l'administration. Les motions de soutien sont adressées au président de la République. Les ennemis vrais ou imaginaires sont démasqués. Ce sont les jaloux, les aigris, les apprentis sorciers, les assoiffés du pouvoir. L'ennemi est aujourd'hui dans la maison.

JUNIOR ETIENNE LANTIER

Balayer devant sa porte

Plusieurs responsables résistent difficilement à l'appel du village. Leurs investissements dans leurs régions d'origine sont colossaux.

Les villages et zones sans ministres sont voués à l'oubli sous le régime Biya. La logique du Renouveau voudrait que chaque ministre ou directeur général, songe au quotidien au développement de son village, de son arrondissement ou de son département. Le héros, c'est le ministre qui aura au cours de son passage dans un département ministériel pesé de tout son poids pour qu'un projet de développement voit le jour dans son village ou son quartier. Certains sont devenus populaire parce qu'ils ont détourné un projet d'une zone vers leur village. Le lycée de Bafia était ainsi destiné à la ville de Garoua à l'origine. Emmanuel Gérard Ondo Ndong est considéré par beaucoup comme le bâtisseur du chef lieu de la Vallée du Ntem. Tout ou presque à Ambam est marqué de son empreinte. Pas un seul édifice récent n'a été bâti sans son appui logistique et financier : le marché central a été entièrement financé par le Feicom, la chapelle, les salles de classes, etc. Sur le plan personnel, l'hôtel de l'Amitié, situé derrière le lycée bilingue de la ville d'Abam, est une de ses réalisations. Les autres réalisations : une station service qui jouxte un complexe commercial, un camp

de quatre villas, des logements pour fonctionnaires, une menuiserie moderne, une résidence secondaire, etc.. A Essandjick, son village natal, à un jet de pierre d'Ambam, l'ancien directeur du Feicom a également érigé un duplex en marbre et une villa et quatre appartements meublés pour les membres de sa famille. Seul Gilles Roger Belinga peut faire autant. Les deux responsables actuellement en prison ont véritablement placé la barre très haut.

L'arrondissement de Mengong est un don de l'ancien Dg de la Sic. Avec sa centaine de chambres, le complexe hôtelier Rose Juliette et Florine feraient pâlir d'envie beaucoup de milliardaires des tropiques. Le bâtiment de briquettes rouges avec une toiture forte et un jardin luxuriant avec une vue prenante sur un lac voisin est une attraction dans cet arrondissement perdu dans la forêt. Le camp des fonctionnaires construit par Gilles Roger Belinga est une autre merveille. Un joyau architectural que coiffe une couronne de bougainvilliers et plantes décoratives. Cette merveille s'étale sur 1000 m2 et compte une dizaine de départements. Dans son village natal à Ndougou, à 8Km de Mengong,

sur la route qui mène à Sangmelima, Gilles Roger Belinga n'a pas construit mieux qu'un château de 100 chambres. Le domaine compte une briqueterie, un complexe sportif avec des terrains de basket-ball, de handball et de lawn-tennis : c'est le mini Hilton de Ndougou. L'ancien Dg de la Sic a également offert à son village une huilerie pour presser les régimes de noix de palme issus de sa palmeraie qui s'étend à perte de vue.

Il s'agit de voies secondaires. Un voisin de l'ancien secrétaire général de la Dgns, Emile Eko au quartier Mimboman à Yaoundé a également fait verser le bitume juste devant la bretelle qui mène à leurs villas alors que l'axe principale qui dessert la zone de Mimboman Ecole, n'a pas reçu la moindre couche de latérite. Des actions qui ne laissent pas toujours une marque imprévisible dans la mémoire collective.

On n'a pas pleuré longtemps le regretté Justin Ndioro, ci-devant ex-ministre des Finances et proche du président de la République, à Bafia et ses environs. On ne lui connaît pas de grandes réalisations chez lui. Son nom n'est associé à aucun projet de développement. Ce d'autant plus que cette localité n'a pas connu de projet d'envergure depuis quelques décennies. Justin Ndioro, commis de l'État est incompris aux yeux des siens. Il a voulu servir la République en lieu et place du village. La chose est très mal perçue dans le Mbam parce que d'autres membres du gouvernement sinon la plupart laissent des marques au village, comme gages ou témoins de leur passage aux hautes fonctions de la République.

YVAN EYANGO

L'impératif d'un mandat

Le caractère représentatif du mandat de député fait face à la réalité camerounaise. Le député est d'abord l'élu du village.

Les députés approchés à l'Assemblée nationale depuis quelques décennies, n'arrêtent pas de se plaindre du poids des interpellations du village. Ils mettent en exergue, les nombreuses charges financières consécutives à la résolution des problèmes des populations. Le député qui veut faire carrière, comme c'est devenu le cas au Cameroun, doit donner l'impression de prêter une oreille attentive aux doléances des populations. L'une des garanties offertes au député à l'Assemblée nationale afin de préserver son indépendance consiste à lui verser une indemnité suffisante pour le mettre à l'abri du besoin et des tentations : cette indemnité comprend une indemnité législative de base et une indemnité pour frais de mandat. A cela s'ajoute pour certains exerçant des fonctions spécifiques, une indemnité de fonction ou les frais de représentation. Afin de permettre aux députés de faire face à leurs nombreuses sollicitations, le député reçoit, au début de chaque législature, une dotation au titre des microprojets. Le choix des microprojets est laissé à l'appréciation des élus du peuple.

Dans l'arrondissement de Yaoundé Ier, le député-maire, Emile Andzé, s'est approché d'un service de pompes funèbres pour venir en aide, à chaque fois, aux nombreux militants du parti des flammes, le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (Rdpc). C'est ainsi que

ce digne fils de la dynastie Andzé a offert à plusieurs familles des cercueils. Il s'agit, selon son staff, d'une aide précieuse qui arrive souvent à point nommé. Le retour d'ascenseur des militants ne pose aucun souci le moment venu. A Ebolowa, Jean Jacques Zam, le jeune député de la Mvila Centre, est depuis des années otages des populations. Il fait l'objet de diverses sollicitations : événements heureux ou malheureux. Le député se doit d'honorer physiquement et surtout de donner une contribution en espèces sonnantes et trébuchantes. Pendant les rentrées scolaires, les députés sont très sollicités par les élèves et les parents. Les problèmes d'inscription dans les lycées et collèges et les demandes d'aides financières sont au menu des exhortations. Tout un remue ménage qui éloigne le député de son rôle.

FLAMME

Le mandat parlementaire est représentatif : il est général, définitif, irrévocable et libre. Ainsi chaque député doit se considérer comme le représentant de la nation toute entière et non celui de la circonscription qui l'a élu. D'autre part, cela signifie qu'il a vocation de se prononcer sur toutes les affaires qui relèvent de l'Assemblée nationale et seulement sur celles qui concerneraient sa province d'origine. Dire que le mandat du député est définitif revient à affirmer qu'une fois qu'il est pro-



clamé élu, il n'a pas à soumettre ses décisions à l'approbation de ses électeurs. Seul la raison et le libre arbitre orientent sa décision. Les promesses électorales ont une simple valeur morale et ne lient pas juridiquement le candidat. D'où l'interdiction de tout mandat impératif qui, s'il est admis, ferait du député l'otage de ses électeurs ou du parti politique qui l'a investi. Le député est bien obligé malgré lui de faire toujours un retour au village.

Les tournées parlementaires ou les comptes rendus des sessions parlementaires sont devenues la règle pour certains députés. C'est bien l'occasion de faire la fête dans l'arrière pays entre deux sessions parlementaires. Il est surtout question de

maintenir la flamme du parti mais davantage de se hisser dans les cœurs des populations en vue de prochaines échéances électorales. Cette situation porte un coup véritable au développement de la République : les députés, pour la plupart des affairistes, consacrent leur temps à la recherche des marchés publics dans les ministères et les directions générales. Après plusieurs rendez-vous, ils finissent par obtenir quelques marchés. Des indiscretions font état de "deal" passés entre les ministres et les députés. Ceux-ci les caressent dans le sens du poil lors des questions orales à l'Assemblée nationale. Ainsi, les députés se préoccupent moins du contrôle de l'action gouvernementale.

YVAN EYANGO

EXTRAIT REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Article 77 : Les dispositions relatives aux privilèges protocolaires du président de l'Assemblée nationale et des membres du bureau sur le plan national, ainsi que ceux des députés dans le ressort de leur province sont fixés par Décret.

Le députés de l'Assemblée nationale perçoivent mensuellement une indemnité législative de base, et une indemnité dite "indemnité pour frais de mandat". Les fonctionnaires de tous ordres, exception faite des retraités, élus à l'Assemblée nationale et les députés auxquels des fonctions rétribuées auraient été confiées dans la fonction publique ou dans un organisme parapublic depuis leur élection, ne peuvent cumuler l'indemnité législative de base et le traitement afférent à leurs fonctions.

Lorsque le traitement du fonctionnaire est inférieur au montant de l'indemnité législative de base, celle-ci, augmentée de l'indemnité spéciale dite de mandat, est mandatée au profit du député par le secrétaire général de l'Assemblée nationale pendant la durée du mandat législatif. Si le montant du traitement est supérieur à celui de l'indemnité législative de base, ce traitement, augmenté de l'indemnité spéciale dite de mandat, est mandaté au député par le secrétaire général de l'Assemblée nationale.

Dans tous les cas, les droits des fonctionnaires à une pension de retraite continueront à courir comme s'ils jouissaient sans interruption de la totalité de leur traitement. Les traitements visés aux alinéas précédents comprennent, pour tous les fonctionnaires civils et militaires, l'ensemble des traitements et suppléments de toute autre nature assujettis à la retenue pour pension au profit du Trésor public et alloués par les règlements à la position d'activité ainsi que le supplément familial de traitement et les avantages familiaux prévus par la législation en vigueur.

Le doyen d'âge, les deux plus jeunes membres, les membres des bureaux des commissions et le rapporteur général de la commission des finances perçoivent une indemnité de session, dont le montant et les modalités de paiement sont fixés par le bureau.

L'indemnité spéciale pour frais de mandat, l'indemnité de session versée au doyen d'âge, aux deux plus jeunes membres, aux membres des bureaux des commissions, au rapporteur général de la commission des finances, et en ce qui concerne les membres du bureau de l'Assemblée nationale et les membres des bureaux des groupes parlementaires, les indemnités de fonction pour frais de représentation, les indemnités de fonction ou pour frais de représentation, ne sont ni saisissables, ni

Au nom du Christ

L'Église Catholique romaine veut dépasser les logiques tribales dans le choix de ses dirigeants. Une voix longue et difficile...mais salutaire pour les reste de la société.

L'Église catholique romaine qui est au Cameroun, dans sa gestion du pouvoir paraît porteuse d'enseignements bénéfiques à notre société. Vivant dans un contexte où la tribu est régulièrement manipulée pour conquérir ou conserver le pouvoir, l'Église catholique adopte des positions qui pourraient heureusement inspirer nos politiques. Visiblement cette institution religieuse voudrait (ne serait-ce que) ces dix dernières années transcender, dépasser le cadre de la tribu. La compétence apparaît ainsi comme le choix idoine. Une analyse objective du choix des principaux dirigeants de l'Église trahit sa religion sur la question.

Qu'on se souvienne du remplacement du baobab Monseigneur Jean Zoa, le défunt archevêque métropolitain de Yaoundé. Que n'a-t-on pas dit, que n'a-t-on pas entendu, même des esprits les plus avertis ? Transposant la logique régissant le pouvoir dans notre société, d'aucuns auraient tout simplement voulu que la cathédrale fut occupée par un ressortissant de la région de Yaoundé. Mais, le Vatican nomma Mgr Wouking en provenance de Bafoussam dans l'ouest,



comme Archevêque métropolitain de Yaoundé. Beaucoup furent en état de choc. Pour confirmer la logique de l'universalité de l'Église, Monseigneur Atanga en provenance de Yaoundé fut affecté à Bafoussam.

Pour autant les rancœurs ne s'estompèrent pas. En 2003, à la mort de Monseigneur Wouking, beaucoup de fidèles de Yaoundé espéraient que l'heure d'un "des leurs" était arrivée. Erreur : le Vatican attribua la cathédrale à Mgr Tonye Bakot en provenance d'Edéa. Inutile de revenir sur le

diocèse de Douala, lui aussi travaillé par des revendications tribales. Le mémorandum de 1987 de 57 prêtres en est une illustration flagrante. Contrairement au souhait de plus d'un fidèle favorable à un évêque Bassa, le diocèse est dirigé aujourd'hui par le charismatique Christian Tumi (originaire du Nord-ouest) qui cédera son fauteuil à Monseigneur Klela, un digne fils du septentrion.

Plus récemment, il Kribi la nomination de Monseigneur Befé Ateba a déçu ceux qui espéraient

vivement l'avènement d'un " fils du terroir " à la tête du diocèse de Kribi.

L'Église catholique au Cameroun est aussi traversée par les pesanteurs de son environnement ambiant. La preuve, le mémorandum de certains prêtres de Douala en 1987 entre autres. Pour autant, cette institution veut garder le cap en magnifiant sa mission universelle, au dessus des petits clivages tribaux. Une tâche de longue haleine, exigeant patience, tolérance, éducation.

JUNIOR ETIENNE LANTIER

L'identité nationale éclatée

Le sentiment subjectif d'appartenir à une même communauté se heurte à des verrous constitutionnels.

Avec la libéralisation politique, on assiste au Cameroun à l'officialisation des concepts d'"autochtone", d'"allochtone" et de minorités. A partir de 1986, avec le renouvellement des organes de base du parti unique, le secrétaire général du Comité central du Rdp, François Sengah Kuoh avance l'idée des minorités qui constituent des "majorités autochtones", les "minorités majoritaires". La Conférence tripartite tenue du 30 octobre au 13 novembre 1991 est un moment de débat sur les notions de "minorité", d'"autochtone" et d'"allochtone" qui va aboutir à leur constitutionnalisation. C'est tout naturellement que les listes des candidats présentés par le Social democratic front sont rejetés par Gilbert Andzé Tsoungui, à la veille des municipales du 21 janvier 1996. Le motif évoqué par le ministre de l'Administration territoriale est "la protection des minorités" alors que la constitution du 18 janvier 1996 n'est pas encore promulguée. Le repli identitaire va se faire plus pressant. Au lendemain de l'élection municipale de 1996, "une marche anti-Bamileké" est

organisée, le 10 février 1996 dans les artères de la capitale économique, par les chefs sawa. Ils entendent dénoncer le contrôle de l'exécutif municipal, dans quatre communes sur cinq de la ville de Douala par les Bamilekés contre un sur cinq par les sawa. La protection des droits des minorités est entendue par certains comme l'hégémonie des groupes protégés. Essaka Ekwalla, le porte parole des chefs traditionnels Douala se veut clair dans une interview accordée à Cameroon Tribune du 14 février 1996 : " Nous demandons que les postes de maire reviennent aux autochtones." Son discours trouve un écho favorable auprès Me Douala Moutome, avocat au Barreau du Cameroun, chef traditionnel sawa et ministre de la Justice. Il considère la marche de ses pairs comme un message du "charbonnier qui veut être maître chez lui". Le monopole des autochtones sera institutionnalisé, dans l'exécutif des conseils régionaux. L'article 57 alinéa 3 de la constitution de 1996 dispose que "Le conseil régional est présidé par une personnalité autochtone élue en son sein." "Le village électoral"

formulé par le Pr. Roger Gabriel Nlep lors de la conférence tripartite prend ainsi corps. L'identité nationale homogène est tout aussi reconnue par la constitution de la République.

NATIONALISME

Le président de la République et les membres du parlement sont les figures concurrentes par lesquelles le peuple exerce la souveraineté nationale. Ainsi le président de la République est "élu par le peuple tout entière... Il est garant de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire, de la permanence et de la continuité de l'Etat..." La posture nationale du président de la République s'oppose ainsi à la régionalisation de ses soutiens et à son assignation à un groupe ethnique spécifique. Face aux ambiguïtés du système politique camerounais, le régime formule un nationalisme face aux pressions extérieures. "Nous ne pouvons transposer, chez nous, aveuglement, sans discernement, des recettes étrangères toutes faites, des modèles d'emprunt, eussent-ils réussi ailleurs, car le Cameroun, je l'ai dit en d'autres circonstances, a son identité

propre" proclame le président Paul Biya au cours d'un de ses discours. La fibre nationale apparaît comme l'ultime recours face aux pressions de l'extérieur aux lendemains de l'élection présidentielle du 11 octobre 1992. D'où le paravent souvent brandi d'une exception camerounaise. Le 27 juin 1991, à l'Assemblée nationale, le président Paul Biya lance : "Le Cameroun, c'est le Cameroun". Par cet argument, il entend ainsi disqualifier les arguments sur l'organisation d'une conférence nationale souveraine au Cameroun. Le nationalisme gouvernemental de Paul Biya est tempéré par des contraintes du néocolonialisme. Le 3 avril 1991, au peron du palais de l'Élysée à Paris, en réponse à une question d'un journaliste qui voulait savoir s'il faisait partie des bons ou des mauvais élèves en matière de démocratie, le président Biya a été formel : "Eh bien ! Je ne crois pas déformer la pensée du président Mitterrand en disant qu'il estime que je suis parmi les meilleurs élèves." Un véritable coup aux prétentions nationalistes de quelques Camerounais. D.A.E

Post scriptum

AU DELÀ DES MAUX ET DES MOTS

Dans l'Afrique traditionnelle, l'individu n'existe qu'à travers sa communauté d'appartenance. Son destin n'est pas solitaire, ce qui importe, c'est la survie du groupe, du clan, de la famille et de la tribu, auquel il est soumis par une attitude culturelle. Avec le colonialisme et la modernisation, l'organisation traditionnelle s'est virtuellement effondrée et les individus ont commencé à affirmer leur pouvoir. Sur le plan économique, on a assisté à la valorisation du potentiel de chaque individu. De la prise de conscience de l'individualité est née l'aspiration à la liberté. Toutefois, force est de constater que l'africain reste chevillé à son groupe socioculturel. La revendication d'un cadre politique d'affirmation et d'expression de soi tarde à se développer. C'est pourtant le ferment de la révolution démocratique, la condition philosophique de la prise de conscience de soi. L'ajustement culturel est-il en train de s'opérer au Sud Cameroun ? Les pesanteurs sociales interdisaient jusque là tout changement social dans cette partie du pays au nom d'un soutien indéfectible à la politique du Renouveau et à son chef. On est contraint à soupçonner Charles Ateba Eyene, membre du parti au pouvoir, qui dénonce aujourd'hui les turpitudes d'un régime qu'il a contribué à asseoir. Une chose reste constante : la dureté des temps impose, à tous les camerounais, une révolution tranquille. Il s'agit de changer de mentalité et d'épouser notre siècle qui fait une large place à la compétitivité. Le sous-développement, c'est les peuples et les dirigeants. Chaque peuple mérite les dirigeants qu'il a. le corps social tout entier a accepté la servitude des élites. Il est illusoire de croire qu'en l'absence d'une mobilisation populaire et des actions syndicales quelque chose peut changer. Le tout ne devrait donc pas s'arrêter à un populisme de mauvais aloi.

Serge Alain Kabessine

République et ethnies : le pacte culturel

La République n'exclut pas les ethnies qu'elles soient - le peut-elle seulement ? Mais elle est, politiquement, la forme d'Etat et de gouvernement qui permet de les intégrer en les dépassant, en une dialectique qui va de l'ethnie en tant que réalité socio-culturelle et historique offrant un terrain à l'enracinement identitaire de l'individu, à la République qui est le seul cadre de référence politique de ce dernier à travers l'exhaltation de la citoyenneté. Autrement dit, la République est politique cependant que l'ethnie est socio-culturelle et historique.

Certes, telle n'est pas, historiquement parlant, le statut de l'ethnie ou de la tribu dans toutes les régions d'Afrique ou d'un même pays africain. Certaines tribus ayant la nature de petites monarchies très organisées apparaissent historiquement comme des entités politiques structurées comme de véritables Etats. Mais la surim-

pression sur ces monarchies anciennes d'entités étatiques modernes englobantes est allée de pair avec l'érosion du pouvoir politique des monarques traditionnels et la dissolution du statut politique de ces monarchies généralement de type cheffal. Elles sont devenues avant tout des lieux de référence culturelle, des structures de rassemblement identitaire de leurs membres. C'est à ce prix-là qu'elles ont pu survivre, trouver et conserver une place dans les Républiques africaines actuelles. S'engager dans une compétition politique ou une concurrence de pouvoir avec l'Etat nouveau les condamnait à la disparition par oblitération, comme ce fut le cas en Guinée sous Sékou Touré.

Le statut actuel de l'ethnie ou de la tribu - qui est essentiellement culturel - est donc le résultat d'une sorte de compromis plus ou moins formel, plus ou moins tacite, habilement « négocié » entre l'Etat et les

autorités traditionnelles de façon ambiguë depuis la période coloniale, avant la repolitisation à outrance de l'ethnie observée au cours des années récentes. Or il est de l'intérêt de la République et de la Nation que soit rappelé ou redéfini clairement ce pacte républicain qui assigne à l'ethnie ou à la tribu un statut essentiellement culturel, dès lors que leur existence est juridiquement garantie par la Constitution et les autres lois de la République. C'est la seule façon de sortir de l'impasse politique des « Républiques ethniques » où chaque entité ethnique se conçoit comme un parti politique ayant vocation à gouverner comme tel, à participer statutairement au partage du pouvoir. Dans cet ordre d'idées, on doit pouvoir affirmer, et son appartenance ethnique, et sa citoyenneté républicaine, sans qu'il y ait en cela contradiction aucune. Parce que dans un cas, on revendique une identité culturelle alors que dans l'autre on

revendique un statut politique, celui de citoyen. Si la République est politiquement une, elle est culturellement plurielle en tant qu'elle est, sur ce terrain, une somme de références identitaires bâties autour des mythes qui véhiculent des cosmogonies dont les fils se perdent généralement dans le brouillard des origines.

Restaurer le statut politique de l'ethnie ou de la tribu par l'octroi des droits politiques spécifiques ou spéciaux à certaines d'entre elles considérées comme minoritaires serait donc une rupture du pacte qui fonde ou doit fonder la coexistence pacifique entre la République et les ethnies (ou les tribus).

MAURICE KAMTO

Source: Maurice Kamto, *La déchéance de la politique. Décrépitude morale et exigence éthique dans le gouvernement des hommes en Afrique*. Yaoundé, Mandara, 1999, pp 201.-203

☛ (suite de la page 7) soumises à impôts. L'indemnité législative de base, l'indemnité pour frais de mandat et les indemnités de fonction ou les frais de représentation attribués aux membres du bureau seront mandatés mensuellement par le secrétaire général, dans les mêmes conditions que la solde et les accessoires de solde des fonction-

naires. Le paiement des dépenses de l'Assemblée nationale est effectué par un agent comptable nommé par Arrêté du bureau. Les questeurs préparent le projet de budget de l'Assemblée nationale et le soumettent au bureau avant son examen et son vote par la commission des finances et du budget fonctionnant

comme commission de comptabilité budgétaire, dans les conditions prévues à l'article 76. Ils rapportent ce projet de budget devant ladite commission. Les questeurs assurent le contrôle des finances de l'Assemblée nationale. A cet effet, l'agent comptable est tenu de leur fournir tous les documents et toutes les

pièces nécessaires à l'exercice de leur contrôle. Dans l'exercice de leurs fonctions, les questeurs peuvent, en cas de besoin, se faire assister par un inspecteur d'Etat, à la demande du bureau de l'Assemblée nationale. Les modalités pratiques d'exécution du budget de l'Assemblée nationale sont déterminées par arrêté du

ÉDITIONS CLE

Claire L. Dehon ausculte le roman camerounais

L'ouvrage de l'essayiste et universitaire canadienne d'origine belge s'impose d'abord par son volume. Il vient allonger la liste des travaux déjà effectués dans le domaine du roman au Cameroun.

L'auteure a déjà publié en 2002, aux L'Harmattan, un ouvrage ayant pour titre *Le réalisme africain*.

De quoi s'agit dans cet ouvrage sur le roman camerounais d'expression française ? Contrairement aux études précédentes menées sur le roman camerounais qui ont ignoré des romanciers peu connus, mais pourtant influents et qui, d'une part, abandonnaient les préoccupations artistiques et esthétiques et, d'autres part, privilégiaient des auteurs très connus comme Mongo Béti, Ferdinand Oyono, René Philombe, Francis Béhé, Claire L. Dehon adopte une démarche opposée en démontrant qu'il existe une dimension esthétique qui caractérise les œuvres romanesques camerounaises. Toutefois, au-delà de son acharnement sur les questions de forme et donc d'esthétique, l'entreprise de l'auteure est étonnante à plus d'un titre.

C'est une prouesse pour une écrivaine d'origine étrangère de publier un ouvrage dense à partir d'un corpus de 55 romans et sur une période de 32 ans. Il faut s'armer de beaucoup de courage, de patience et surtout de méthode pour y arriver. Le mérite de l'auteure a donc été de n'avoir pas privilégié quelques œuvres majeures.

Pour traiter ce vaste sujet qui s'étend sur six chapitres regroupés en trois parties d'inégales longueurs, l'auteure a mobilisé plus de trois cents auteurs d'ouvrages et d'articles critiques pour consolider son argumentation et surtout pour donner un cachet scientifique à son ouvrage.

La première partie qui n'a qu'un chapitre présente la situation géographique du Cameroun, ainsi qu'un aperçu historique du pays. Ces informations bien que ne comportant rien d'artistique ne sont pas négligeables. Claire Dehon reconnaît que l'évolution historique, la géographie d'un pays servent souvent de toile de fond aux romanciers.

La deuxième partie, qui comporte deux chapitres, aborde les œuvres proprement dites du corpus dans leur ensemble. Elle arrive à dégager une classification des romans camerounais de cette époque: le roman engagé et le roman de mœurs avant et après l'indépendance.

La troisième partie a trois chapitres. Elle étudie les aspects esthétiques du corpus. Claire Dehon s'intéresse aux personnages, montre qu'ils sont souvent saisis à travers leurs vêtements et leurs caractères. Les diverses fonctions que remplissent ces personnages dans les romans camerounais sont aussi passées en revue.

L'auteure montre également que les romanciers camerounais d'expression française s'inspirent des réalités locales pour construire leurs univers fictionnels: les objets décrits, les lieux diégétiques l'attestent à suffisance.

L'ouvrage se termine par l'étude des influences tant occidentales qu'africaines qu'ont subies les romanciers camerounais d'expression française. Cet ouvrage qui est écrit dans une langue digeste, facilement compréhensible, n'est pas à l'abri des critiques de fond. L'auteure a cherché à dégager la spécificité des œuvres de son corpus en privilégiant les personnages. Elle aurait pu du même coup s'intéresser à l'onomatistique, et pourquoi pas à une étude lexic-syntaxique de son corpus qui relèvent des aspects esthétiques. En définitive, l'ouvrage, riche en informations, est un bon instrument de travail au niveau de la littérature camerounaise.

PAUL EKOUIMBA
Claire L. Dehon, *Le roman camerounais d'expression française*, Yaoundé, Cle, 2008, 349p

DÉDICACE

Charles Ateba Eyene règle ses comptes

La dédicace de son ouvrage intitulé : *Les paradoxes du "pays organisateur" Elites productrices ou prédatrices : le cas de la province du sud-Cameroun à l'ère Biya(1982-2007)*, a donné lieu à une critique managériale sévère de ces privilégiés du régime.

J eudi 03 juillet 2008, il est 16 heures. La maison du parti Rdp de Nko'ovos (Ebolowa) est déjà noire de monde lorsque Charles Ateba Eyene y fait son entrée en compagnie du Dr Abel Eyinga. Cette figure emblématique de la politique sera d'ailleurs présentée au public comme "doyen de la cérémonie", pour trois heures d'échanges sans arrêt chronophage. " *Les beaux jours sont rares !* "

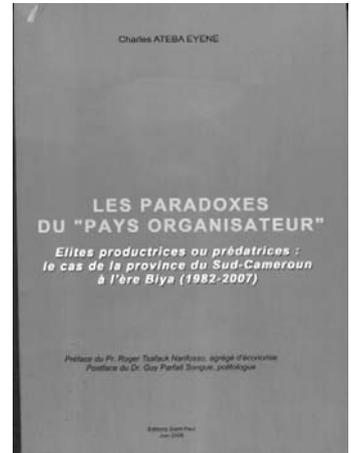
Propos d'ouverture de la cérémonie de dédicace par l'auteur de l'ouvrage. Pour leur toute première fois depuis plusieurs décennies, les fils et les filles de la province du Sud se sont retrouvés, question de parcourir, fut en un soir, l'agir de ces personnes nommées à de hauts postes de responsabilités par le chef de l'Etat depuis 1982. Des "élites" clouées au pilori, on peut y croire au regard de l'engouement suscité par les populations venues en masse, pour une rencontre sans onzième point à l'ordre du jour. La raison est toute simple. Les sudistes sont visiblement sabordés par les nuisances, les malversations mêlées d'influences contre productives sur le développement de leur région. Soupçonner l' " élite " locale d'insuffler peur, luttes d'influences et nivellements par le bas, reste à peine voilé dans le discours de l'écrivain engagé. En 25 ans de pouvoir de Paul Biya (1982-2007), l'évaluation des

actions entreprises est un échec que l'auteur s'accorde à imputer aux fonctionnaires politiques de la région. A eux la double responsabilité d'obstruer à leurs seuls profits, les canaux de développement de la région et de bloquer toute possibilité d'émancipation des populations par une vaine pratique qui consiste à donner du sud, le faux visage d'une province où tout circule comme un long fleuve tranquille...et pourtant. Exemples à l'appui, l'orateur va distribuer des points entre le bon sud, le moins bon et le mauvais, la démocratie des 100 pour 100 y compris. Emboîtant le pas à cette sortie inaugurale du reste très applaudie, le Pr Pius Ottou, un peu laconique va puiser dans ses réminiscences pour saler la mise : " *Lorsqu'il a fallu produire du cacao, vous l'avez fait. Lorsqu'il a fallu voter, vous l'avez même fait et de la plus belle manière. Mais c'est le retour d'ascenseur qui fait problème : réveillez-vous !* "

Un chant de liberté sera vite entonné et repris en cœur par une foule excitée et longtemps sévère du parler vrai : on se croirait dans un amphithéâtre ! Morceau choisis : " *Quand les élites du Sud disent que tout va bien, c'est leurs affaires qui vont bien...L'élite du sud n'aime pas les esprits brillants elle les préfère plutôt couchés que*

debout ! "

Prenant la parole dans ces " *états généraux de la province du sud* ", le Dr Abel Eyinga y a justifié sa présence, non seulement de par l'invitation expresse de l'écrivain, mais aussi en sa qualité de fils du Cameroun, à plus forte raison du sud. Sa lecture de l'ouvrage suscitera au minimum deux interrogations fortes : la première sur ceux que l'auteur présente comme " *élites* ", puis sur la répartition des responsabilités quant au naufrage économique et sociopolitique du sud. Un bref commentaire du point numéro un permettra de nuancer l'approche définitionnelle du terme " *élite* ", pour la distancer de l' " *élite par décret* ", une fabrication de Paul Biya, en rupture d'avec la définition usuelle. " *Elite égale meilleure de sa catégorie* ". Comment se fait-il donc que l'homme le plus informé continue de promouvoir des " *crapules* ? " Cette interrogation n'aura pas manqué de jeter un doute persistant sur l'application personnelle de Paul



Biya dans l'appauvrissement de sa province d'origine, autant que dans ces pratiques rétrogradées décriées par Charles Ateba Eyene.

" *Cessez d'être des plaisantins, des marionnettes, des personnes qui existent par procuration !* " martelait sans cesse l'écrivain. Cette attitude n'a pas manqué de susciter moult interrogations, sur la genèse, l'étendue et la durée des forces dont jouit ce cadre du Rdp, pour un ton aussi osé : début de liquidation de la peur dans les rangs ?

JEAN CHRISTIAN AKAM

Viennent de paraître aux éditions L'Harmattan

PIERRE MILA ASSOUTÉ

Lettre ouverte au peuple camerounais, mes compatriotes. Mon projet démocratique

C et essai au titre évocateur est, de fait, un projet politique que l'auteur, Pierre Mila Assouté, propose à tous les Camerounais, hommes et femmes, où qu'ils se trouvent dans le monde. Son objectif, en écrivant ce livre sous la forme d'une lettre ouverte adressée à tous ses compatriotes et dont il attend une réponse claire et ferme, est de remettre ce pays d'Afrique centrale sur les rails de l'histoire, de la démocratie et du progrès. Son ambition est de mobiliser tous les Camerounais autour d'un nou-

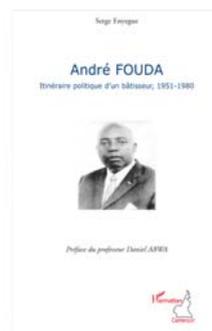
veau projet de société qui suscite et féconde l'imagination créative de ce peuple jeune, audacieux et dynamique et tout autant assoiffé de bonheur, de paix et de justice.

L'auteur, par ce livre, invite l'ensemble des Camerounais à faire de leur pays une véritable démocratie moderne. Résolument tourné vers l'avenir, cet essai campe un horizon pour tous les Camerounais afin d'écrire ensemble l'une des plus belles pages de leur histoire. Pour cela, Pierre Mila Assouté s'adresse à l'ensemble des Camerounais pour bâtir avec eux, pour eux et par eux, une nation solide, un État fort et républicain, une économie dynamique et florissante, dans une posture d'ouverture, de dialogue et de solidarité responsable. C'est d'un projet politique de rupture qu'il s'agit de rendre réel et concret en Afrique centrale en ce vingt-et-unième siècle commençant.



SERGE ENYEGUE

André Fouda. Itinéraire politique d'un bâtisseur, 1951-1980



E n publiant cette étude, l'auteur a voulu apporter sa modeste contribution à la reconstruction de l'Histoire politique du Cameroun, celle de retracer l'itinéraire intellectuel et politique du très illustre maire de la capitale politique du Cameroun. Aussi, apporte-t-il un éclairage nouveau sur la vie politique de cette grande figure qu'il qualifie d'homme clé du « *système Ahidjo* ». Analysant avec perspicacité les mobiles sous jacents qui ont concouru avant l'indépendance du Cameroun oriental à faire de cette icône du développement de Yaoundé le militant acharné de la légitimation du pouvoir colonial français, l'auteur amène pro-

gressivement le lecteur à comprendre les mécanismes ayant permis à André Fouda d'éviter d'être emporté par les tourbillons de l'indépendance. La période 1958-1966, considérée à juste titre comme les années de sa « *consécration politique* » est de ce fait scrutée avec beaucoup de profondeur. En mettant en relief son mandat à la Commune urbaine de Yaoundé et son influence au sein de l'UNC, Serge Enyegue éclaire davantage le lecteur sur la maîtrise des leviers du pouvoir, ainsi que la capitalisation des ressources politiques qu'un acteur en pleine maturation idéologique a su mettre à profit tout au long de sa carrière. De sorte que lorsqu'il cède le 27 février 1980, certains esprits fatalistes ne manquent pas d'y voir un signe prémoniteur de déchéance de l'édifice Ahidjo. La carrière politique d'André Fouda ainsi parcourue par Serge Enyegue dans cet ouvrage suscite un débat tout aussi fascinant que les thèmes développés. Collaborateur en début de carrière et légaliste avant sa mort, André Fouda doit-il être considéré comme un personnage emblématique de l'Histoire politique du Cameroun ou simplement une figure au second couteau ?

INFRASTRUCTURES

L'état des routes freine l'économie

L'absence d'un réseau de communication routière fiable à l'Est et dans le Grand-Nord handicape le développement économique dans ces régions.

La récente visite de Bernard Messengue Avom, ministre des travaux publics dans les provinces de l'Est, de l'Adamaoua et sur le chantier Garoua-Figuil est venue mettre au devant de la scène publique, les réalités de l'enclavement qui paralyse les activités économiques, empêche la circulation des biens et des personnes dans ces parties du pays.

A Ayos-Bonnis le 30 juin dernier, Bernard Messengue Avom a pu saisir les difficultés rencontrées dans l'exécution des différents projets de travaux routiers. Des travaux du tronçon Ayos-Abong-Mbang ont connu un retard énorme et seraient à l'origine de l'ajournement des délais de livraison repoussés. Toutefois, ce n'est pas une bonne nouvelle pour les transporteurs et les camionneurs qui passent désormais des jours et des semaines, voire des mois pour se rendre de l'Est à l'Adamaoua.

Longue de 191 km, les chantiers devraient être livrés depuis 03 avril 2008, du moins en ce qui concerne le premier lot. Mais compte tenu du retard dans

l'avancement des travaux, la date de livraison du premier lot - Ayos-Abong-Mbang - est fixée avril 2009, et le 31 décembre 2009 pour le lot N°2 qui sépare Abong-Mbang et Bonnis. Un retard qui cause des avenants de l'ordre de 8 milliards en plus des 47 milliards à la fin des travaux.

ROUTES D'ENFER

Après son escale à l'Est, Bernard Messengue Avom s'est rendu dans l'Adamaoua où l'état des routes est calamiteux et sa gestion quelconque. Pour partir de Mayo-Banyo à Ngaoundéré, il faut environ trois à quatre jours. Des bourbiers et des étangs d'eau qui jonchent la chaussée sont devenus des caveaux pour les gros porteurs et même les 4X4 qui y passent des mois. Or, si l'importance économique de ce tronçon n'est plus à démontrer, la nationale N°6 est la passerelle obligatoire pour les camionneurs qui partent du Sud du pays pour le Grand-Nord.

L'état du pont sur le Mbamti ne rend également pas les choses faciles. Vétuste, il représente au contraire un danger

permanent et contribue à l'isolement de la partie septentrionale du pays au cas où il venait à s'effondrer. Aussi, les interdictions de passage des camions chargés de plus de 30 tonnes ne sont-ils pas respectées. C'est dire toute l'importance de la tournée d'inspection des chantiers d'investissement routier de l'Adamaoua par Bernard Messengue Avom, ministre des Travaux au moment où se tenait la réunion mensuelle de coordination des activités routières du Grand nord, le 30 juin 2008.

Le ministre a d'ailleurs profité de l'occasion pour annoncer l'imminence du bitumage du tronçon Garoua-boulai-Meiganga-Ngaoundéré. Selon le Mintp, les travaux de construction du deuxième lot de la route Garoua-Boulai-Ngaoundéré (80km) seront réalisés par l'entreprise Razel et qu'en fait, le lot n°1, Garoua-Boulai-Nandéké (80km) a déjà vu sa convention finalisée par l'Union européenne. Tout comme le lancement de l'appel d'offres du lot n°3 distant de 85 km entre Meiganga et Ngaoundéré est effectif.

ATTENTES

Dans la province du Nord et de l'Extrême-Nord, les attentes sont les mêmes. La majorité des routes sont dans un état pitoyable. Et, c'est grâce à la Sodocoton qui exploite des routes rurales pour le transport des graines et des engrais que certaines routes rurales sont encore entretenues. Et même, bien qu'en cours de réhabilitation, l'axe Figuil-Garoua, visité par le ministre est un calvaire pour les voyageurs et les transporteurs. De même, l'arrêt des chantiers en cours, la rareté du ciment, l'absence d'entretien des routes et le fait qu'à l'Extrême-Nord aucun contrat n'a effectivement démarré cette année, ne sont pas pour arranger les choses. Des chantiers imminents qui serviront à désenclaver la province de l'Est et de la relier directement à la capitale. Tout comme le bitumage de l'axe Garoua-Boulai-Meiganga-Ngaoundéré permettra de relier les provinces de l'Est et de l'Adamaoua.

JEAN PIERRE HACHDA

ECHANGES

Un forum pour convaincre les investisseurs

Le Forum économique international de l'Afrique (Feia) qui s'est ouvert hier est une occasion pour les participants de convaincre les investisseurs.

Près de 10.000 visiteurs dont 500 exposants de plusieurs entreprises étrangères sont attendus au forum économique international de l'Afrique (Feia), du 8 au 11 juillet 2008 à Yaoundé. Axé sous le thème "Investissements et partenariats industriels en Afrique : bilan et perspectives", les participants vont se pencher sur la problématique des investissements en Afrique : les voies de solutions pour le Cameroun, le rôle de l'énergie dans le développement de l'industrie, l'apport des technologies de l'information et de la communication dans la promotion et l'accélération des investissements en Afrique. Le Forum économique international de l'Afrique sera aussi l'occasion pour les participants d'échanger, au cours des sessions plénières et autres ateliers, sur divers thèmes comme celui de la "problématique des investissements en Afrique : les voies de solutions pour le Cameroun". Un exemple qui fait cas d'école en Afrique parmi les pays réputés défavorables à l'investissement étranger selon des études de la Banque mondiale.

Par ailleurs, la problématique de financement des entreprises industrielles, le rôle de la Société nationale d'investissement (Sni) dans l'attrait des investissements, la question de l'éthique et de la gouvernance dans l'environnement des affaires, l'agro-industrie comme moteur de la croissance, ainsi que l'attrait des investissements dans le tourisme camerounais seront débattus entre autres au cours du Forum économique international de l'Afrique qui va durer quatre jours.

Pour Happy Nya, inspecteur numéro un au ministère de l'Industrie, par ailleurs coordinateur technique du Forum, cet espace offre également aux partenaires économiques du Sud et du Nord "un cadre de concertation et des opportunités d'affaires".

Sont également programmés, une exposition des produits et technologies, ainsi que des ateliers sur la stimulation de l'entreprenariat féminin, les opportunités de financements par les banques, l'identification des opportunités d'affaires, les facteurs du succès de partenariat public-privé d'investissement, le transfert de technologie, la facilitation opérationnelle des investissements en Afrique, l'impact des projets régionaux sur l'intégration économique et le positionnement stratégique des entreprises africaines face à la globalisation.

Selon le ministre de l'Industrie et du Développement technologique, Badel Ndanga Ndinga, sur les 400 entreprises qui ont confirmé leur participation au "Forum économique international de l'Afrique", au palais des Congrès de Yaoundé, 38 sociétés sont marocaines. Une forte participation qui a valu l'autorisation du gouvernement camerounais d'organiser une "journée marocaine" au Cameroun. Plusieurs hommes d'affaires du royaume de Belgique qui seront présents au forum à travers 18 entreprises.

J.P.H.

ALEXANDRE NGANDU

"Pas de place pour deux bourses en Afrique centrale"

Alexandre Ngandu, le président de la Commission des marchés financiers d'Afrique Centrale-en fait, le gendarme de la bourse- explique le bien fondé d'un marché monétaire unifié en Afrique centrale

Germinal: La bourse est-elle une alternative au financement de l'économie de l'Afrique centrale ?

Alexandre Ngandu: L'Afrique centrale, en particulier et l'Afrique en général, sont confrontées à des graves problèmes de financement de l'économie. Les banques, avec leurs ressources courtes ont montré leurs limites. Pour aller vers les objectifs du millénaire, il importe de mobiliser une épargne conséquente. Nous n'allons pas éternellement compter sur l'épargne extérieure. Il faut compter sur nos propres ressources. Le marché financier permet justement de mobiliser cette épargne qui est capable de préparer et de financer les objectifs du millénaire.

C'est dire que la suppression de l'année prochaine des avances de trésorerie de la Beac aux Etats de la sous-région, est une aubaine pour la relance du marché financier d'Afrique centrale ?

C'est exact. Ces facteurs sont susceptibles de favoriser l'essor de la bourse régionale d'Afrique centrale à Libreville. Les chefs d'Etat ont pris délibérément cette décision. Il était temps d'interrompre ce mode de financement pour laisser prospérer un autre mode : le marché financier.

Qui dit bourse, dit aussi transparence. Dans un environnement miné par l'opacité, la bourse n'aura-t-elle pas du mal à se mouvoir ?

Vous avez raison. Nous devons travailler à sensibiliser le public sur les exigences de la bourse. Le marché financier ne vient pas remplacer le système bancaire. Il est une alternative. Pour accéder à ce marché, il faut monter carte blanche, exceller dans la production d'une information financière de qualité. C'est n'est qu'à cette condition que les investisseurs pourront accéder à des ressources additionnelles, issues du marché financier. L'opacité est donc un facteur limitant qui ne saurait profiter aux investisseurs.

En analysant les taches dévolues à la Cosumaf, on se rend compte que ce sont des taches herculéennes. La Cosumaf a-t-elle les moyens de ses ambitions ?

Il est demandé à toute autorité de régulation d'être indépendante par rapport à l'autorité politique, par rapport à l'autorité professionnelle et être financièrement autonome. C'est une question importante. La Cosumaf pour le moment, compte sur des fonds délivrés par les Etats. Mais à terme, avec la dynamisation du marché



financier, la Cosumaf sera davantage indépendante. Puisqu'elle tirera ses revenus des opérations du marché financier. Cette indépendance est pour le moment tributaire des fonds donnés par les Etats. Cela peut être un handicap.

Monsieur Ngandu, y a-t-il assez d'espace pour deux places boursières en Afrique centrale : Douala et Libreville ?

Je puis dire qu'il y a de la place pour un marché financier unifié. Notre espace économique est assez réduit : nous avons à peine trente millions d'habitants. C'est l'équivalent d'un marché comme le Maroc. Sur un marché aussi étroit, l'existence de deux bourses complique la tâche. C'est un obstacle. Je ne ferais pas la langue de bois. Après cinq ans de lobbying pour l'avènement d'un marché unifié, rien

n'avance. Que faut-il faire ? Se résigner ? Surtout pas. On peut avoir une démarche constructive. Il faut faire fonctionner les deux bourses. Une fois qu'il y aura assez d'opérations, les acteurs seront confrontés à la nécessité d'une unification. Ce sont les agents économiques qui nous pousseront à l'unification. Déjà, il faut créer les conditions pour cela : travailler l'harmonisation des règles, ensuite mettre en place les mêmes plateformes. Ainsi un acteur économique pourrait aller indifféremment à Douala ou Libreville avec une plate-forme commune, une réglementation commune entre autres. Voila comment on pourra aller à une harmonisation puis à une unification. Mais il convient d'aller étape par étape.

Entretien avec

JUNIOR ETIENNE LANTIER

L'Assommoir

Fru Ndi : à qui perd gagne

Où est donc passé le chairman ? Que devient John Fru Ndi ? Le chairman nourrit ces derniers temps la chronique judiciaire. Il est devenu un habitué des prétoires avec l'affaire qui l'oppose au ministre d'Etat chargé de l'Administration territoriale quand ce n'est pas avec les militants de son propre parti. Au fil des ans John Fru Ndi a étalé toute sa nullité. Non encore remis de l'élection présidentielle du 11 octobre 1992, le chairman du Sdf est incapable de s'opposer et de convaincre l'opinion sur les contradictions du régime de Paul Biya. Le Cameroun va mal, les Camerounais sont martyrisés dans leur chair par les nombreuses années d'ajustement structurel. Le parti de John Fru Ndi est étonnement inapte à analyser et à proposer la moindre idée alternative. Le slogan-programme "*Biya must go*", longtemps éculé ne fait plus recette. John Fru Ndi est nul.

Le Sdf est mort, inutile d'insister. L'acte de décès a longtemps été authentifié par Paul Biya lui-même. John Fru Ndi s'accommode à cette situation. L'anémie de son parti est sa seule chance de revenir en 2011. Paul Biya est le plus beau spécimen d'apparatchik que le Sdf a eu la chance de connaître. Il y a longtemps que personne ne croit plus aux forces de l'esprit du Sdf. Parce que l'essentiel est ailleurs, dans les coups fourrés, les coups de menton. Les ténors ont peu à peu déserté les cercles du Sdf, poussés à la sortie par le chairman. John Fru Ndi bat tous les records d'excommunication des membres d'un parti politique au Cameroun. Le Cameroun n'a jamais eu l'homme politique qu'il méritait, avec Fru Ndi il a celui que tout le monde redoute. Il a brillé au retour du multipartisme par ses coups de gueule et ses explications aussi claires qu'une courbe de mathématique expliquée par un analphabète. Rendons-lui grâce, il incarne l'archétype du politicien qui a du mal à changer au fil du temps. Une immortelle inutilité pour le Cameroun. Fru Ndi est nul.

Fru Ndi n'est jamais sorti de sa librairie parce qu'il a cru que la forme l'emporterait sur le fond, la tactique sur la stratégie. Il a perdu alors que le changement était inéluc-

table. Avec lui, le Sdf n'a pas pu être un intellect collectif devant donner un débouché aux luttes sociales. On ne saurait expliquer le naufrage du Sdf par la seule tricherie de Biya ou sa roublardise qui sert les intérêts de prédation néo-coloniale et néolibérale. Qu'est ce que John Fru Ndi a fait de cet électorat qui lui a porté, en octobre 1992, aux portes du palais de l'unité. ? Qu'a-t-il fait de l'idée même de changement. Il a fait une gestion clanique de l'appareil. Il n'est pas mieux que le locataire d'Etoudi. Fru Ndi est nul.

N'ayant sacrifié à aucun travail de réflexion, le Sdf n'a rien proposé depuis sa création. Le Nesprog a vite été rangé dans les tiroirs. C'est le vide abyssal qui laisse libre cours à tous les corporatismes et à tous les clientélismes. Comme si cela ne suffisait pas, le Sdf entretient avec le pouvoir des relations incestueuses et consanguines. Le Sdf est sinon coupable, du moins complice du dévoiement de la vie démocratique au Cameroun. En réalité, avec le chairman, qu'est ce que le Sdf a de la social démocratie. Sur toutes les questions fondamentales, le Sdf est incapable d'articuler le moindre argumentaire convainquant. L'Assemblée nationale est devenue pour eux un espace où ils s'offrent de manière permanente en spectacle. Les boycotts des séances de l'Assemblée nationale par ses députés ne dépitent plus les Camerounais. Après toutes ses défaites et tous ses échecs, le Sdf est incapable d'échapper à ses fantômes. La morbidité est dans ses gênes. Les sympathisants et les militants observent et décrivent ad nauseam leurs plaies et blessures. Le Sdf est un grand cadavre à la renverse. Le parti assume d'être inaudible. Dans son jeu de cache "cash" avec le pouvoir, les responsables du parti pourront toujours claironner sur l'interdiction d'organiser un point de presse. La politique de l'écran de fumée qui vise à provoquer une intense émotion ne fait plus siller un œil. Fru Ndi c'est nul.

DUKE ATANGANA ETOTOGO

Communiqué de presse du Manidem

HALTE A LA POLITIQUE-BULDOZER DE L'ETAT !

Yaoundé, ville cruelle

Le Manidem (Mouvement Africain pour la Nouvelle Indépendance et la Démocratie) condamne avec force les récentes destructions des maisons d'habitation le 27 juin dernier dans les quartiers Mballa II et Tongolo à Yaoundé.

Ces destructions sont la manifestation de l'échec d'un Etat qui refuse de remplir ses obligations dans le secteur du logement où le gap, d'après les statistiques officielles, est évalué à au moins 500.000 logements.

Pendant que l'Etat casse à Yaoundé, les milliards de la SIC, de la Maetur et du Crédit foncier, qui sont supposés servir à faciliter le logement des familles modestes, sont détournés. En détruisant des centaines de maisons et en jetant dans la rue des milliers de personnes, l'Etat ne veut pas reconnaître qu'il a laissé faire les constructions détruites.

Comment comprendre en effet que le sous-préfet, le préfet, le délégué du gouvernement, le ministre des Domaines et même le président de la République qui est le voisin de ces pauvres compatriotes, aient vu chaque pierre se poser pour la construction de ces maisons, sans lever le moindre petit doigt pour éviter les casses actuelles et les malheurs qu'elles engendrent ?

Il ne faut pas encourager les constructions anarchiques. Mais les pauvres n'ont pas le choix : ils s'installent où ils peuvent, même sur des terrains de l'Etat, vendus avec la complicité active ou passive des agents de l'Etat. Les riches, eux, s'installent là où ils veulent : ils ont le choix.

Les casses de Mballa II et Tongolo montrent le visage cynique de l'Etat camerounais. Une maison constitue un investissement unique dans la vie d'une famille. Pourquoi l'Etat détruit-il sans penser au recasement ? Le droit pour chacun de dormir sous un toit ne vaut-il que pour les riches et pas pour les pauvres ?

Le Manidem exige du gouvernement qu'il recase rapidement tous nos compatriotes dont les demeures ont été sauvagement détruites, sans oublier les dommages liés à la destruction de leurs biens.

Le Manidem invite les Camerounais à se mobiliser massivement, à prendre en main leur destin, pour exiger le changement, c'est-à-dire, une meilleure façon de gérer le pays et ses citoyens.

Le droit au logement doit être opposable à l'Etat. Seule une réclamation forte, puissante et organisée peut obliger l'Etat à assumer ses obligations.

Tout dépend de nous !

Le Manidem dit ce qu'il fait et fait ce qu'il dit !

Yaoundé le 06 juillet 2008
Pour le Secrétariat du Manidem
dans le Mfoundi
Okolo Ketcha
Andrée Youmoun, M. Onana

AFRIQUE

L'environnement vu du ciel : le pire et le meilleur

Un nouvel atlas sur l'environnement en Afrique compare, à l'aide de photos satellites, des situations à plusieurs décennies d'intervalle. On y voit l'ampleur des dégâts mais aussi que des solutions peuvent être apportées aux défis environnementaux, quand l'Homme le décide.

La publication, à la mi-juin, par le Programme des Nations unies pour l'environnement (Pnu), de l'Atlas* sur la situation de l'environnement en Afrique est un événement en soi. Ce n'est pas tous les jours, en effet, qu'une "brique" de 400 pages (vendue 150 \$! mais accessible en ligne et téléchargeable gratuitement) présente des photos satellites du continent prises à 30 voire 60 ans d'intervalle. Mais c'est aussi un événement par ce que ces clichés révèlent : il est possible de remédier à certaines situations environnementales catastrophiques, comme au Niger en protégeant et replantant des arbres ou en Mauritanie qui a étendu ses zones humides. Un des duos de photos les plus significatifs est celui qui montre le reboisement dans la province de Tahoua, au Niger, entre 1975 et 2005. On compte aujourd'hui 10 à 20 fois plus d'arbres dans trois régions du sud du pays qu'il y a trente ans.

Dans cette province de Tahoua, ce sont des paysans eux-mêmes qui, encouragés par divers projets, ont décidé de ne plus couper les arbres, de les protéger et de cultiver autour, limitant ainsi les effets de la sécheresse. Au sud de la Tunisie, les autorités se sont attaquées au surpâturage en

créant un parc naturel, le Parc national de Sidi Toui. L'écosystème naturel, la faune et la flore s'y sont régénérés. Les photos aériennes montrent la différence entre la zone protégée du parc et celles qui l'entourent.

Il arrive aussi que la construction de barrages régénère des zones humides, autour desquelles une vie agropastorale peut reprendre, diminuant parfois la pression de la migration en ville. C'est le cas du barrage de Diama sur le fleuve Sénégal qui a redynamisé le parc national Diawling, au sud de la Mauritanie, en contrôlant les cycles d'inondation et d'irrigation. Encore faut-il que ces barrages soient bien pensés : au Mali, à l'inverse, celui de Manantali, en amont du même fleuve, a provoqué déplacements de population, salinisation des sols et dérèglements agricoles. Et au Togo, le barrage de Nangbéto sert d'utile réserve d'eau, mais a aussi réduit la végétation et attiré un type d'escargot, vecteur de la bilharziose.

DES RESPONSABILITÉS HUMAINES

Les explications autour des photos montrent aussi les évolutions négatives résultant d'activités humaines. L'urbanisation galopante saute

aux yeux, au fil des pages. Les photos de Bujumbura, au Burundi, montrent que la ville a plus que doublé entre 1979 et 2000, d'où des tensions entre croissance urbaine et agriculture, traditionnellement proche de la ville. Ouagadougou était déjà 14 fois plus étendue 1993 qu'en 1960. Et que dire de Dakar qu'un cliché de 1942 montre comme une grosse bourgade au bout de la péninsule du Cap-Vert, devenue une agglomération au moins 10 fois plus grande, alors que la sortie vers le reste du pays est toujours aussi étroite. En Gambie, la concentration urbaine sur une courte bande côtière provoque une surpêche et une érosion qui fait reculer la terre ferme de 1 à 2 m. par an, menaçant 750 000 personnes.

La déforestation aussi est évidente. La photo de la réserve forestière de Gishwati, au Rwanda, était à dominante verte en 1978, grise en 2006, signe que la forêt régresse. Idem au Gabon, au Ghana, en République démocratique du Congo, au Soudan (en raison du conflit du Darfour), à Madagascar (en raison de la coupe de bois de feu)...

Et encore l'assèchement. Les lacs Faguibine, au Mali, Al Whada, au Maroc, Alemaya, en Éthiopie... ont vu leur superficie se réduire, voire se sont

complètement asséchés. L'exemple le plus frappant est bien sûr le lac Tchad dont six vues, prises de 1963 à 2007, illustrent le rétrécissement permanent. Le réchauffement du climat est lui aussi visible par la diminution de moitié des glaciers du Mont Ruwenzori, en Ouganda, et du Kilimandjaro, en Tanzanie.

LOURD ET CHER

L'atlas ne comporte pas que des photos. Il précise l'état de l'environnement pays par pays d'Afrique et leurs avancées vers le développement durable, grâce auquel les activités humaines d'aujourd'hui ne rendront pas le continent invivable demain. Graphiques, cartes, images, statistiques... concourent à faire de cet ouvrage un document de référence. Malheureusement, il est cher (150 \$) et la version Internet, téléchargeable gratuitement, est lourde, ce qui risque de restreindre l'accès des Africains au visage de leur continent. Ceux qui y auront malgré tout accès constateront qu'une question reste ouverte : réorienter les activités humaines en pensant à l'avenir, c'est bien, mais comment survivre d'ici là ?

ANDRÉ LINARD

Source: Syfia (Belgique)

POLLUTION

Les escargots : de bons indicateurs

Selon les résultats de recherche de deux jeunes du laboratoire de biologie et d'écophysiologie de l'université de Besançon en France, les escargots peuvent servir d'indicateur biologique de pollution. Leurs travaux portaient sur une espèce, *Helix aspersa* communément appelé petit-gris. Les chercheurs se sont basés sur une caractéristique biologique bien connue des escargots à savoir leur capacité à accumuler de grandes quantités de polluants dans leur organisme sans que cela ne leur soit trop nuisible ; aussi, ils présentent l'avantage de mieux cerner toutes les sources de pollution d'un milieu car ils sont au contact des plantes et de l'air par rapport lombric, un excellent indicateur de la pollution des sols. Fort de ces caractéristiques propres aux escargots, la démarche des chercheurs a consisté à exposer de milliers de petits-gris pendant plusieurs semaines aux échantillons de sol pollués par les métaux (cadmium, zinc, plomb, cuivre) afin de mesurer le taux de pollution de leur organisme. Ainsi exposés à des quantités qui, rapportées au poids seraient mortelles pour l'homme, les petits-gris ne meurent pas car ils possèdent une protéine qui lie les métaux et diminue leur toxicité.

Ces résultats présentés lors d'un colloque national sur les sites et les sols pollués organisé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie avaient permis de valider deux tests d'écotoxicité en laboratoire sur petits-gris. L'industrialisation de ce procédé encore à un stade précoce sera d'un apport considérable dans le monde industriel notamment en ce qui concerne l'évaluation de la toxicité d'un sol ou d'un déchet. Cependant, les consommateurs d'escargots s'inquiètent du fait que cet animal fixe la pollution parce que pouvant s'intoxiquer en le mangeant. Pas d'inquiétude selon les chercheurs " on mange rarement l'hépatopancréas (glande digestive), qui accumule la majorité des polluants, et il faudrait en manger chaque jour des dizaines ramassés sur des sols pollués pour qu'il y ait risque " V.T.N

L'EXTRÊME NORD

Pâturage aérien à Mindif

Mindif, petite bourgade située à environ 25 km de capitale provinciale de l'Extrême Nord, présente depuis un certain temps un visage peu reluisant.

Les risques écologiques qui planent dans l'extrême nord en général et à Mindif en particulier ne laissent aucun amoureux de la nature indifférent. Dans cette contrée où l'élevage du bétail est traditionnellement l'une des activités dominantes, certains bergers des pays sahéliens voisins ont adopté une exploitation peu recommandable que les experts de la protection de l'environnement opérant dans la région appellent "pâturage aérien". Selon Mr Saidou Kari, coordinateur du Centre d'appui à la recherche et au pastoralisme (Carpa), rencontré sur le terrain, ce fonctionnement "est une pratique qui est tournée vers l'abatage des branches des arbres destinés à nourrir le cheptel".

Ce qui contribue à la dégradation de la nature et ne

peut favoriser une gestion durable de l'environnement dans cette région qui est déjà victime des affres d'une adversité de son climat. Cependant, ce qui inquiète davantage le coordonnateur du Carpa, c'est l'attitude affichée par les autorités administratives et les responsables de l'environnement de Mindif pour leur indifférence, car ceux-ci ont été à maintes reprises sollicités pour collaborer, mais leurs positions sont restées inflexibles à toutes ces sollicitations. Et l'on se demande alors ce qui peut expliquer une telle insouciance face à un phénomène grandissant. Du coup, certains observateurs rencontrés sur le terrain se sont mis à suspecter ce comportement qui selon eux serait lié à la corruption.

SENSIBILISATION

En attendant, les mesures préventives d'urgence, le mal de son côté poursuit inexorablement la destruction, laissant sur le passage un impact environnemental énorme. La faible pluviométrie de cette région ne vient guère arranger les choses. Conséquence immédiate : les points d'eau ne cessent de s'assécher, le sol se dégrade et la végétation se raréfie davantage. Autant de calamités qui risquent de mettre en péril toute la région si " la main de l'Homme " n'arrête pas sa dévastation comme elle le démontre à Mindif où les arbres plantés pour stopper l'avancée du désert sont plutôt utilisés pour nourrir le bétail. Et à côté des bergers, l'on trouve également les agriculteurs dont la part de responsabilité à

la destruction est non négligeable, ceux-ci brûlent le sol pour perpétuer leurs activités champêtres.

Tous ces acteurs qui mènent une activité lucrative dans cette contrée ont intérêt à se discipliner au risque de voir disparaître les quelques points d'eau qui servent encore d'abreuvoir pour les troupeaux et la dégradation totale des surfaces cultivables pour l'agriculture. Mais cette sensibilisation n'est pas la seule affaire des bergers et des cultivateurs, elle concerne autant les experts de la protection de l'environnement que les responsables administratifs qui jusqu'ici brillent encore par leur absence sur le terrain face à la menace environnementale qui pèse sur la région.

FRANÇOIS ESSOMBA
à Mindif